

Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag

N°9 / Hiver 2011-2012

Les pêcheurs entendus au plus haut niveau de l'Etat

p.4 > Congrès : notre
expertise plebiscitée

p.26 > Carte de pêche par
Internet : une innovation
spectaculaire



La revue officielle de la Fédération Nationale de la Pêche aux côtés des pêcheurs :



➤ **Pour la vie associative**

➤ **Pour l'avenir**

➤ **Dans les régions**



➤ **Dans les combats**

➤ **Pour les milieux**

➤ **Pour le changement**



Le Pêcheur de France
23 Rue Dupont-Des-Loges 57000 Metz - 03 87 69 18 18

> **Edito**

« *Oui, la pêche est un acte de foi !* »

Adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, lancement officiel de la fondation de la FNPF, mise en place d'une nouvelle commission dédiée aux milieux, signature d'un premier partenariat avec Villages Vacances France, ouverture nationale du site de cartes de pêche des associations par Internet... : j'annonçais dans le numéro 8 du Pêche Mag (juin 2011) la vitesse de croisière prise par la FNPF. En ce début d'année 2012, notre structure accélère pourtant encore son rythme et se lance concrètement dans des projets d'envergure. Ces dossiers lourds n'auraient pu être engagés sans l'adhésion à l'unisson d'un réseau associatif structuré, performant et professionnel. Ce travail de tous, élus et personnels, permet une reconnaissance nationale des actions menées dans les fédérations départementales et dans leurs associations locales. C'est d'ailleurs un honneur pour moi de compter sur ces milliers de bénévoles et de salariés à nos côtés. Grâce à eux, ma confiance dans l'avenir de la pêche associative de loisir est indéfectible. Comme le soulignait si justement le président du Sénat, lors de son discours au congrès de la FNPF, la « **pêche est un acte de foi** ! ». Être élus et salariés des structures piscicoles : oui, c'est un acte de foi. De foi en la jeunesse, en les milieux, en l'avenir ! D'autres projets sont bien entendu à venir. Ils s'inscriront dans la politique suivie depuis 2007, à savoir la juste reconnaissance des actions environnementales des pêcheurs, l'intégration de leur expertise dans les plus hautes instances nationales et le développement de notre loisir. Tout cela nous promet encore une nouvelle année riche et palpitante. Ce Pêche Mag est ainsi l'occasion pour moi de vous souhaiter à tous, élus, bénévoles, salariés de la pêche associative, partenaires publics et privés, une excellente année 2012... pour une pêche respectueuse de l'environnement, proche des citoyens, dynamique et attractive.



Claude ROUSTAN
Président de la FNPF

> **sommaire**

P.2 à 15

- > **fédération**
- Ministère, agences et FNPF s'engagent pour la DCE p. 2
 - La fondation FNPF en cours de création p. 3
 - Les pêcheurs s'engagent à participer à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité p. 3
 - **DOSSIER : La FNPF affirme son engagement pour les milieux et la pêche** p. 4-8
 - La voix de la FNPF sollicitée et écoutée p. 9
 - Un colloque sur la continuité écologique ... p. 10
 - Poutès : une mesure alternative proposée ... p. 11
 - Le Schéma de Développement du Loisir Pêche, un atout pour les départements p. 12
 - PDIPN : une vitrine de la pêche associative p. 13
 - Un premier partenariat touristique p. 14
 - La qualification « Hébergement pêche » ... p. 15
 - La FNPF se lance dans l'audiovisuel p. 15

P.16 à 19

- > **nos régions**
- Communiquer avec les pêcheurs et le grand public est essentiel p. 18 et 19

P.20 à 29

- > **en actions**
- La fabuleuse épopée du roi saumon en BD ... p. 22
 - Journées "Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée" : clap, deuxième ! ... p. 23
 - Atlas des poissons d'eau douce en France : les fédérations départementales appelées à contribution p. 24
 - STRANAPOMI : Les Associations Migrateurs associées p. 24
 - Une commission se consacre aux milieux ... p. 25
 - Carte de pêche par Internet : une innovation spectaculaire p. 26

P.28 à 36

- > **horizons**
- Le PDPG : vers une consécration réglementaire p. 30
 - Le Grand livre de la pêche écrit par un élu de la FNPF p. 32
 - La FNPF édite un guide sur les Masses d'Eau Fortement Modifiées p. 32
 - Une politique partenariale dynamique p. 33
 - La FNPF a créé « La Lettre » p. 33
 - Elus et grand public en ligne de mire p. 34
 - Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France p. 35

Le Magazine **PÊCHE** est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France - 17, rue Bergère 75009 Paris - France • Directeur de la publication : Claude Roustan • Responsable de la publication : Julie Miquel • Ont collaboré à ce numéro : Nadège Colombet, Cédric Dault, Françoise Garnaud-Perrocheau, Jérôme Guillouet, Diane Lesage, Julie Miquel, Hamid Ourmoussa, Christel Trinquier. © visuel couverture : FNPF - L. Madelon • Conception et réalisation : Images et Formes • Photos : L. Madelon • Imprimé en France - ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Janvier 2012

Les pêcheurs et les chasseurs reçus à l'Élysée Ministère, agences et FNPF s'engagent pour la DCE

Le 21 octobre 2011, pêcheurs et chasseurs ont été reçus par le Président de la République. La Redevance Milieux Aquatiques a été l'un des sujets évoqués.

Le vendredi 21 octobre 2011, une délégation de la FNPF¹ et de la Fédération Nationale des Chasseurs, conduite par leurs présidents respectifs, MM. Claude Roustan et Bernard Baudin, a été reçue par le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, en présence de la Ministre de l'Écologie, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet. Les représentants de la FNPF ont évoqué de nombreux dossiers dont l'absence de représentants de la pêche dans certaines instances de concertation environnementales (Comité national du développement durable et du Grenelle de l'Environnement, Conseil National de la Mer et des Littoraux). Ils ont également souligné l'investissement des pêcheurs au service du bon état écologique des eaux et de la Directive Cadre Européenne.

C'est aussi lors de cette rencontre que le président de la FNPF a mentionné la Redevance Milieux Aquatiques. Il a également souligné l'investissement des 20 M€ issus de la Loi sur l'eau de 2006, dont 12 M€ sont consacrés à l'emploi dans les structures de la pêche. Ces compétences profession-



De gauche à droite M. Claude Roustan, Président de la FNPF, M. Bernard Baudin, Président de la FNC, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie.

nelles permettent d'assurer les missions de service public qui sont dévolues à ces structures.

Sur le point consacré à la Redevance Milieux Aquatiques, le Président de la République prévoit de réfléchir à un dispositif national de reversement, à discuter dès ce début d'année, au moment de la préparation du 10^e programme d'intervention des Agences de l'Eau. En effet, sensible aux engagements pris par le réseau associatif pêche en faveur des actions issues du Grenelle de l'Environnement, de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et de la Directive Cadre sur l'Eau, il a estimé qu'un dispositif de reversement d'une partie de la redevance des pêcheurs devait être mis en place selon des modalités à définir par une convention nationale entre le Ministère de l'Écologie, la FNPF et les agences de l'eau.

Au cours de cette réunion de travail très conviviale, le Président de la République a rappelé également qu'il partageait de nombreuses valeurs véhiculées par la pêche et la chasse, au nombre desquelles figurent le respect de la nature, l'esprit de partage d'une passion ancestrale mais moderne, la solidarité et la mobilisation en faveur de la biodiversité... Lors de ce rendez-vous d'une heure, il a également rappelé que les sectarismes devaient être isolés pour faciliter l'esprit d'ouverture et l'émergence des idées pondérées.

C'est dans ces conditions, qu'il a annoncé la mise en place imminente d'un groupe de travail chargé de faire des propositions pour une Gouvernance Nature dans laquelle les pêcheurs et les chasseurs devraient trouver toute leur place au regard de leurs missions et leurs expertises. « La pêche et la chasse, vos passions, ne sont en rien contradictoires avec la modernisation de la France et la défense de notre identité », a souligné Nicolas Sarkozy.

1 - La délégation officielle de la FNPF était composée de M. Claude Roustan, président, M. Jean-Paul Doron, vice-président, M. Bernard Breton, secrétaire général, M. François Le Sager, trésorier et M. Hamid Oumoussa, directeur général.



La fondation FNPF en cours de création

Le principe de création de la fondation de la FNPF a été validé lors de l'Assemblée Générale de 2011. L'objectif ? Acquérir des territoires en vue de la protection des milieux aquatiques, de la sauvegarde des espèces et de la promotion de la pêche de loisir.

Acté lors du Conseil d'Administration du 3 mai 2011 et validé lors de l'Assemblée Générale de la FNPF cette même année, le principe de création de la fondation de la FNPF a été un des moments forts de l'année 2011.

Ce projet qui vient de voir le jour est le fruit d'une réflexion ancienne. En effet, les élus de la FNPF avaient suggéré, dès 2007, année de création de la FNPF, de mettre sur pied une fondation en vue de démultiplier les capacités des structures associatives de la pêche afin d'acquérir des territoires. Cette fondation est d'autant plus importante que, dans l'intervalle, la FNPF a tenu à tisser des liens partenariaux ayant pour but différents objectifs. Un groupe de travail de préfiguration a été chargé de définir l'objet, et les mis-

sions de cette future entité, ainsi que de réfléchir aux rapprochements à mener dans le cadre de sa mise en place. Une année sera nécessaire avant la constitution de la fondation en raison des lourdes formalités administratives.

Dans une première approche et dans le prolongement des orientations du Ministère de l'Écologie en particulier dans le cadre du Grenelle de l'environnement, cette fondation pourrait dédier ses ressources propres, ainsi que ses dons, à l'achat ou à la location de rives. Ces achats faciliteront l'identification biologique du site, la définition des actions et leur suivi dans le temps. Ces territoires permettraient également la promotion de l'activité pêche déclarée d'intérêt général et l'éducation à l'environnement du grand public.

Une fondation qui ouvre des portes

Les élus de la FNPF ont toujours eu dans l'idée de créer une fondation afin de :

- renforcer la lisibilité des actions de la pêche associative ;
- valoriser à l'échelle nationale, voire internationale, les actions du réseau associatif de la pêche de loisir pour les milieux aquatiques ;
- promouvoir les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
- démultiplier les sources de financement externes et les partenariats d'envergure.

Un groupe de préfiguration désigné

Un groupe de travail de préfiguration de la fondation de la FNPF a été nommé. Il est composé de 8 personnes :

président : M. Pascal Sailliot (FDAAPPMA du Pas-de-Calais), **vice-président** : M. André Buchou (président de la FDAAPPMA de la Vendée), **trésorier général** : M. Maurice Jeannelle (trésorier de la FDAAPPMA des Ardennes), **trésorier adjoint** : M. Raymond Perard (président de l'association des Pêcheurs aux engins et aux filets et membre du Conseil d'Administration de la FNPF), **secrétaire général** : M. François Magdinier (vice-président de la FDAAPPMA de Lozère), **secrétaire adjoint** : M. Christian Delanef (président de la FDAAPPMA de l'Oise et membre du Conseil d'Administration de la FNPF), **membres** : M. Philippe Lalauze (président de la FDAAPPMA de Vaucluse et vice-président de la FNPF) et M. Léopold Sarteau (président de la FDAAPPMA de Seine-et-Marne et vice-président de la FNPF), **animateur** : M. François Le Sager (trésorier adjoint de la FDAAPPMA du Morbihan et trésorier général de la FNPF).

Les pêcheurs s'engagent à participer activement à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

La FNPF, au nom des fédérations départementales et de leurs associations de pêche, a officialisé son adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 (SNB) à l'occasion du Congrès Annuel du 20 juin 2011. Lancée officiellement le 19 mai 2011 par la Ministre de l'Écologie, la SNB affirme des orientations, un cadre et des objectifs que la FNPF partage, en particulier

les engagements à brève échéance pris par l'Etat au nom de la continuité écologique et de la biodiversité aquatique. De plus, elle s'inscrit pleinement dans l'ambition, les principes de gouvernance et dans les orientations stratégiques de cette nouvelle mouture. Enfin, chaque année la FNPF soutient quelque 500 actions en direction de la biodiversité, menées par les collectivités piscicoles.



L'adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité a été signée lors du Congrès de la FNPF en juin 2011.

La FNPF affirme son engagement pour les milieux et la pêche

Dimanche 19 et lundi 20 juin 2011, la FNPF a organisé son Assemblée Générale annuelle, suivie par le traditionnel Congrès des structures associatives de la pêche de loisir. Parmi les grands dossiers adoptés à l'unanimité : la nouvelle organisation de la FNPF, la mise à disposition des cartes de pêche par Internet, l'adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et l'adoption du principe de création de la Fondation pour les milieux aquatiques.

Les projets de la FNPF approuvés à l'unanimité



M. Claude Roustan lors de son discours inaugural.

Développer et penser la pêche de demain

Développer les offres de pêche grâce à des partenariats touristiques, mise en place d'un label FNPF "hébergement pêche" (lire p.15), élaboration d'un programme pédagogique visant à alimenter le réseau associatif d'animations, réflexion sur l'évolution de la réglementation pêche, création d'un réseau partenarial d'animations, déclinaison locale du Schéma de Développement du Loisir Pêche (lire pages 12 et 13) : la toute nouvelle commission développement de la FNPF a présenté de nombreuses perspectives pour les années 2011 et 2012 aux élus des fédérations départementales. Ces points importants pour la modernisation du loisir pêche et pour le développement touristique ont emporté l'adhésion de tous.

Les élus de la FNPF ont abordé des points essentiels au maintien des effectifs de la pêche et à l'engagement des structures dans le domaine de la biodiversité.

Le 19 juin, lors de l'Assemblée Générale, plus de 200 personnes, représentant l'ensemble des fédérations départementales, avaient répondu « présentes » afin de délibérer sur les grands dossiers menés par la structure nationale. Outre les présentations des comptes 2010 et l'approbation des budgets 2011 et 2012, les élus de la FNPF ont abordé des points essentiels au maintien

des effectifs et à l'engagement des structures dans le domaine de la biodiversité. Stratégie de renégociation de la Redevance Milieux Aquatiques, présentation de la nouvelle organisation de la FNPF, présentation du suivi du Schéma National du Développement du Loisir Pêche, mobilisation autour du classement des cours d'eau (lire page 7), principe de création d'une fondation (lire page 3), mise à disposition des cartes de pêche par Internet (lire pages 26 et 27) ont été les points essentiels abordés lors de cette journée.



Former les élus de la pêche pour une meilleure reconnaissance politique

Parmi les axes forts définis par le Comité de suivi du Schéma Politique de la FNPF, présidé par Gérard Guillaud, la formation des élus. Cet axe, comme le soulignait le vice-président de la FNPF, a été « reconnu comme une priorité du séminaire de 2009 ». En effet, sur ce point, il paraît nécessaire que les responsables associatifs puissent bénéficier de connaissances accrues et professionnelles afin de répondre au mieux aux nouvelles missions qui leur ont été assignées depuis la loi sur l'eau mais aussi au travers de l'évolution du travail effectué par la FNPF, les fédérations départementales et leurs associations locales. D'autres points importants ont été également abordés tels que le développement et l'acquisition de connaissances. Trois objectifs ont été soulignés :

- faire reconnaître l'expertise des fédérations départementales dans les dossiers portant sur les milieux aquatiques ;
- décliner la participation des pêcheurs au Conseil Economique Social et Environnemental Régional comme cela a été fait au niveau national via l'entrée de deux représentants de la FNPF au CESE ;
- consacrer le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion piscicole dans les textes de loi en prévoyant une articulation pertinente avec les SDAGE et les SAGE.

Ces problématiques trouveront notamment des solutions concrètes grâce à la consolidation du rôle des Unions Régionales. « Elles sont un relai indispensable », soulignait M. Guillaud lors de son allocution.

La carte de pêche par Internet : une nécessaire modernisation

Grand moment de l'Assemblée Générale : la mise à disposition de la carte de pêche par Internet. Ce projet, acté dans le principe lors de l'Assemblée Générale de 2010, est dans sa phase de mise en œuvre. Le 19 décembre un système d'acquisition de la carte de pêche par Internet, géré au niveau national par la FNPF et au niveau local par les associations et leur fédération, a été proposé aux pêcheurs. Ce moment est historique. La FNPF est la première fédération de France à proposer la dématérialisation totale des adhésions à son réseau associatif (lire également pages 26 et 27) ! « C'est un système mixte qui sera proposé en 2012. Le système « papier » va côtoyer l'adhésion par Internet. Cela permettra aux structures associatives d'offrir un choix nouveau et supplémentaire à leurs adhérents », explique Claude Roustan, président de la FNPF.



M. Patrick Rufié, administrateur de la FNPF et responsable de la commission budget et suivi financier.

Les pêcheurs demandent la réduction de la Redevance Milieux Aquatiques

Instauré par la loi sur l'eau de 2006 afin de financer la politique de l'eau et des milieux aquatiques en France, la Redevance Milieux Aquatiques (RMA), dont s'acquittent les pêcheurs, paraît comme disproportionnée au vu des missions de service public qui ont été confiées au réseau associatif depuis cette date. Les taux de la RMA pratiqués oscillent entre 88% et 100% des taux prévus par le législateur en fonction de la nature des cartes de pêche. Le fait de s'acquitter d'une redevance par carte de pêche « personne majeure » n'est pas contesté par les pêcheurs. Les structures de la pêche associative demandent, à l'occasion des 10^{es} programmes, l'application d'un taux raisonnable (3,80 euros) par carte « personne majeure ». S'agissant des autres cartes de pêche, la FNPF considère, au regard des faibles montants générés et des difficultés que cela représente en matière de gestion, que le taux effectif soit ramené à zéro. Afin d'atteindre ce but, la FNPF a largement sensibilisé les décideurs publics (présidence de la République, Sénat, Ministère de l'Ecologie, Agences de l'eau, Conseil National de l'eau). Enfin, un support de sensibilisation a également été réalisé suite à l'Assemblée Générale de 2011. Ce dernier a été distribué au Salon des maires en novembre (lire également page 16). Cet élément a permis de renforcer l'argumentaire déjà bien étayé de la FNPF. Quant à la diminution du taux de la redevance en tant que tel, le montant généré sera entièrement consacré à des actions d'intérêt général menées par le réseau associatif de la pêche.

L'expertise des pêcheurs appelée à contribution



M. Roustan et M. Berteaud, directeur adjoint du Cabinet de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement lors de l'adhésion de la FNPF à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

de chantiers nous attendent, pour lesquels (...) nous devons collaborer efficacement », a rappelé Gérard Larcher, alors président du Sénat.

Un appel du pied, que Bernard Cazeau, président de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin a fait via une proposition concrète de signature de partenariat entre son association et la FNPF. « Il semble important que nous réfléchissions ensemble au meilleur moyen de soutenir mutuellement nos actions, d'associer nos énergies », a-t-il justifié.

Tous ont parlé d'une seule voix ce matin-là en reconnaissant unanimement le rôle primordial des pêcheurs pour la protection des milieux aquatiques au travers de la participation des pêcheurs dans les dossiers environnementaux : l'hydroélectricité, le classement des cours d'eau, le plan français de protection de l'anguille européenne, les inventaires frayères, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, la Stratégie Nationale Migrateurs et la rédaction du guide de bonnes pratiques de repeuplement. « C'est pour moi l'occasion de rendre hommage publiquement à votre contribution à la protection de la nature », a indiqué Gérard Larcher.

L'entrée de la FNPF au Conseil Economique Social et Environnemental ou encore son agrément en tant qu'association de protection de l'environnement ont été cités comme une preuve supplémentaire de la juste reconnaissance de l'Etat de

« Nous avons besoin de vous au sein de la gouvernance écologique parce que votre expertise, vos compétences sont essentielles aux milieux aquatiques ! » Voilà en substance le message fort distillé par les personnalités invitées¹ à s'exprimer à la tribune de la FNPF lors du Congrès annuel en juin dernier. Un message à la fois délivré par les représentants de cette gouvernance étatique (le Sénat, l'Assemblée Nationale, le Ministère de l'Écologie et le Comité National de l'Eau) mais aussi par ceux des organismes tels que les Chambres d'agriculture et les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. « Les actions entreprises par l'Etat et ses établissements publics ont besoin de vos structures. (...) Beaucoup

Tous ont parlé d'une seule voix [...] en reconnaissant unanimement le rôle primordial des pêcheurs pour la protection des milieux aquatiques au travers de la participation des pêcheurs dans les dossiers environnementaux...



Paul Reynal, président de Villages Vacances France.



Bernard Cazeau, président de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.



M. Patrick Lavarde, directeur général de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.



l'engagement environnemental du tissu associatif pêche représenté par la FNPF. Autre sujet de taille : la Redevance Milieux Aquatiques. Cette redevance, versée par les pêcheurs aux Agences de l'Eau, pourrait alimenter le fond de mutualisation de la FNPF et être ainsi redistribuée en partie au réseau associatif dans le cadre des

actions des fédérations et de leurs associations locales. « Qu'il s'agisse de la promotion et du développement du loisir ou de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux aquatiques, nous structurons un réseau solide », a souligné Claude Roustan. Cet argumentaire, brillamment repris par le président du Sénat et par le



Le réseau associatif pêche se mobilise autour des classements des cours d'eau

Mobiliser les fédérations départementales était le principal objectif de la présentation de la procédure du classement des cours d'eau qui a été faite en ouverture du Congrès. En effet, en 2012, les préfets de bassin publieront une nouvelle liste de classement. Les enjeux sont cruciaux. Cette liste engage sur le long terme de nouveaux classements en vue de protéger les cours d'eau des futurs aménagements et limiter les impacts des aménagements existants. C'est aussi à partir de cette dernière que seront constituées les futures trames bleues et cela permettra également d'identifier les rivières sur lesquelles il est nécessaire d'améliorer le transport des sédiments ou la circulation des migrateurs. Le réseau associatif de la pêche (fédérations départementales et associations locales) ont été parties intégrantes du processus de concertation dès 2010, puis en 2011 au sein des Comités de bassin dont elles font parties. Actuellement, lors de la dernière phase d'élaboration, les fédérations départementales peuvent encore sensibiliser les Conseils généraux et régionaux sur la nécessité de protection de certaines rivières importantes pour la préservation des espèces piscicoles.

Côté bilan, si les fédérations départementales se disent globalement « satisfaites » des concertations locales, leur avis est mitigé quant aux transferts d'informations concernant les études d'impact des projets de classements sur les usages. D'autres déplorent un manque de transparence sur les projets d'aménagements futurs. Enfin les pressions exercées dans certains bassins ont conduit au retrait de cours d'eau des propositions de classements. « Les services locaux de l'Etat éprouvent les plus grandes difficultés à arbitrer entre la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Energie. Il en ressort globalement des craintes sérieuses de la part de nos représentants », affirmait M. Claude Roustan, lors de son discours du Congrès.

président du Comité National de l'Eau, André Flajolet, n'a pas laissé indifférent Pascal Berteaud, directeur du Cabinet de la Ministre de l'Écologie. « Ce point pourra être discuté dans le cadre de la préparation des 10^{es} programmes des Agences de l'Eau », a-t-il indiqué.

C'est d'ailleurs à l'occasion du Congrès que la FNPF a tenu à confirmer publiquement son adhésion à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, stratégie où les pêcheurs se « retrouvent très largement dans l'ambition, le contenu et les objectifs », a indiqué le président de la FNPF.

1 - Etaient invités à la tribune du Congrès de la FNPF : M. Gérard Larcher, président du Sénat, M. Pascal Berteaud, directeur adjoint du Cabinet de la ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, M. Jean-Louis Bianco, président du groupe d'étude « pêche » à l'Assemblée Nationale, Mme Odile Gauthier, directrice de l'Eau et de la Biodiversité, M. Patrick Lavarde, directeur général de l'ONEMA, M. Bernard Cazeau, président de l'Association Française des Etablissements Publics territoriaux, M. André Flajolet, président du Comité National de l'Eau, M. Guy Vasseur, président de la chambre permanente des chambres d'agriculture, M. Paul Reynal, président des Villages Vacances Famille.



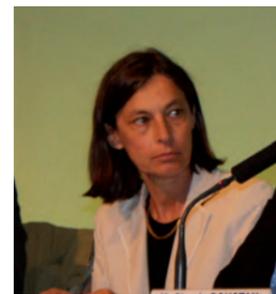
André Flajolet, président du Comité National de l'Eau.



Jean-Louis Bianco, président du groupe d'étude « pêche » à l'Assemblée Nationale.



Guy Vasseur, président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture.



Mme Odile Gauthier, directrice de l'Eau et de la Biodiversité.



M. Gérard Larcher, président du Sénat, en juin 2011 : « C'est pour moi l'occasion de rendre hommage publiquement à votre contribution à la protection de la nature. »

Discours de Gérard Larcher, président du Sénat Un hommage aux actions des pêcheurs pour les milieux aquatiques

Monsieur Gérard Larcher, président du Sénat au moment du Congrès de la FNPF, avait salué l'action du réseau associatif de la pêche lors d'un brillant discours. Extraits.

« C'est pour moi l'occasion de rendre hommage publiquement à votre contribution à la protection de la nature ainsi que votre participation à l'exercice de mission de service public, dans l'intérêt général. (...) L'exemple des sept réalisations partenariales en faveur des territoires, des milieux aquatiques et de la pêche me paraissent exemplaires. Félicitations pour ces réalisations. (...) Nous avons près de trois millions de pêcheurs et de chasseurs (...) qui sont à la fois compétents, attentifs en matière de protection de la biodiversité, qui sont des bénévoles, soucieux de partager et de transmettre leurs connaissances et leur passion, et qui sont inscrits dans leur terroir et leurs tradi-

tions. Et de l'autre côté il y a quelques milliers de personnes (...) qui parfois semblent vouloir imposer à tous leurs vérités dont ils sont les détenteurs autoproclamés ; qui voudraient exclure les activités humaines de toutes les zones dites naturelles (...) Nous pourrions nous attendre à ce qu'un traitement équitable soit réservé aux uns et aux autres en fonction des forces en présence. (...) Ce n'est pas tout à fait le cas. (...) L'équité a encore à venir au rendez-vous et c'est un point essentiel sur lequel le Gouvernement (...) doit être particulièrement attentif. (...)

L'avenir ne peut être (...) une nature durablement entretenue (...) sur les seuls fonds publics. (...) Parce que l'Etat doit rééquilibrer son budget (...). Parce qu'une gestion administrative est indispensable mais elle n'est pas la plus performante. Parce que rien ne remplacera la passion, la connaissance intime de la nature, l'ancrage dans un territoire. (...)

Je suis préoccupé par la raréfaction des anguilles et je comprends la justification d'un moratoire qui serait applicable à tous. (...)

Je ne partage pas l'engouement contemporain pour les microcentrales. (...)

Je suis d'avis qu'une réflexion s'impose sur le montant de la redevance, afin qu'une fraction de son produit puisse vous revenir. (...) Des actions exemplaires (...) pourraient être des sujets qui feraient l'objet d'un financement au travers d'une fraction de la redevance. (...)

L'acte de pêche (...) ne doit pas être un acte de contrition mais un acte de foi ! N'ayez pas peur d'être de ceux qui récoltent parce qu'ils ont entretenu, préservé. (...)

Vous devez (...) pratiquer la recherche d'alliances avec des partenaires ; vous le faites avec les agriculteurs, vous le faites avec les élus du territoire. »



Les fédérations départementales et les associations locales de pêche pratiquent de nombreuses actions telles que les pêches électriques d'inventaires permettant de mieux connaître les milieux afin de mieux les protéger.

La FNPF agréée Association de protection de l'environnement

« La voix de la FNPF doit être sollicitée et écoutée »

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique est agréée au titre des associations de protection de l'environnement depuis le 13 juillet 2011.

Cet agrément, préparé depuis la création même de la FNPF, permet de conforter les pêcheurs de loisir dans les missions que le législateur lui a assignées en termes de protection des milieux aquatiques, de préservation de la biodiversité et d'éducation à l'environnement du grand public.

Outre les avantages que permet ce « label » en terme d'accès à la justice et à l'information, c'est surtout une nouvelle reconnaissance par l'Etat du rôle majeur de la FNPF en termes de protection des milieux aquatiques. « Cet agrément nous permet d'acquiescer un meilleur accès à la gouvernance écologique mais cela veut également dire que la voix de la FNPF doit être non seulement sollicitée mais aussi écoutée », souligne M. Claude Roustan, président de la FNPF.

A l'image de ce qui a été fait dans le monde du travail avec les partenaires sociaux, le gouvernement français désigne aujourd'hui, parmi la grande diversité des associations existantes, celles avec lesquelles il souhaite établir une relation plus particulière, et notamment plus durable, sur la base de différents critères. Apparu lors de la mise en place du Grenelle de l'environnement, ce besoin est nécessaire à la bonne gouver-

nance et à la juste représentativité des acteurs de terrain.

Du côté des pêcheurs, l'Etat avait déjà affirmé leur rôle primordial en matière de préservation des milieux aquatiques en septembre 2010, lors de la désignation de deux représentants au Conseil Economique Social et Environnemental. Aujourd'hui, ce sont aux fédérations départementales de pêche d'entamer une semblable démarche afin d'intégrer systématiquement les instances de concertation environnementale locales.

Cette démarche permettra aux pêcheurs de faire entendre leur avis et de promouvoir leurs idées dans toutes les instances de concertation, qu'elles soient départementales, régionales et nationales. Naturellement, l'obtention de ce label devrait ouvrir la porte aux pêcheurs du Conseil National du Développement Durable et de suivi du Grenelle de l'Environnement.

Une démarche logique qui s'inscrit dans l'histoire de la FNPF

La Fédération Nationale de la Pêche en France est une toute jeune association assise sur un réseau implanté de longue date sur le territoire. Dès 2007, date de la création de la FNPF, des missions de service public et de protection des milieux aquatiques lui avaient été assignées par le législateur. Dans ce cadre, elle finance chaque année près de 500 actions de protection de l'environnement grâce à la création d'un fonds mutualisé, la Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA). Elle dédie 90% de son budget dans ce cadre. Le pêcheur est également assujéti à une cotisation statutaire répartie entre les associations locales et les fédérations départementales. Chacune de ces strates participe directement à la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne (travaux d'entretien et de restauration, études, recensement et partage de données sur l'eau et les milieux aquatiques, éducation à l'environnement, participation à la gouvernance écologique...).

Des alevinages, permettant de soutenir le repeuplement naturel des milieux pour certaines espèces, sont pratiqués par les fédérations départementales et leurs associations locales.



Colloque de Beaune La continuité écologique au cœur des débats



Parmi les interventions, celle de M. Bolognesi, président de la fédération de pêche de la Haute-Saône, sur l'effacement des ouvrages du Raddon.

Un colloque sur l'aménagement des ouvrages hydrauliques et la continuité écologique s'est tenu à Beaune en septembre 2011 en Bourgogne. M. Claude Roustan s'est exprimé sur cette thématique d'actualité.

« L'aménagement des ouvrages hydrauliques et la continuité écologique », voilà le thème du colloque de Beaune qui s'est tenu le 9 septembre 2011. Organisé par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs et les Unions Régionales des fédérations de pêche de Bourgogne Franche-Comté et de Rhône-Alpes, cet événement avait réuni plus de 350 personnes. Ce moment fort a permis une sensibilisation de tous les acteurs locaux mais aussi nationaux (lire ci-dessous). En effet, le président de la FNPF avait fait le déplacement. « La continuité écologique est l'une des grandes innovations de la loi

sur l'eau. Cette notion a été sérieusement discutée parce qu'il fallait la concilier tant avec les ouvrages existants qu'avec les ouvrages à venir, en particulier de production de l'hydroélectricité », a-t-il tenu à rappeler lors de son discours. La place de l'hydroélectricité en France, l'arasement des barrages de la Sélune, l'avenir de l'ouvrage de Poutès, l'arbitrage difficile entre les enjeux économiques et environnementaux ont été abordés par le président de la FNPF.

Ces sujets d'actualité sont d'autant plus importants qu'ils arrivent dans un contexte de nouveau classement des cours d'eau. « Nous sommes passés d'un système de classement « dépassionné » car centralisé à un système de classement décentralisé mais plus passionné et lieu d'expression de tous les antagonismes. Notre crainte première était que la considération économique ne prime sur la considération environnementale », souligne Claude Roustan. 60 000 ouvrages ont été recensés actuellement sur le territoire français dont une infime minorité a une utilité économique.

Très peu sont conformes à la loi, notamment en termes d'équipements, et posent des difficultés en terme de continuité écologique. De plus, une convention de relance de l'hydroélectricité a été signée, en 2010, par les producteurs, des associations d'élus et certaines associations environnementales. La FNPF avait décidé d'être en retrait de cette convention notamment face à l'absence d'engagement sur l'ouvrage emblématique de Poutès (lire page 11).

Le colloque de Beaune a permis également d'évoquer de nombreux projets concrets à l'instar de l'intervention de M. Bolognesi, président de la fédération de pêche de la Haute-Saône, sur l'effacement des ouvrages du Raddon. Ce dossier ambitieux et exemplaire reçoit d'ailleurs un soutien financier de la FNPF dans le cadre des 500 subventions octroyées chaque année pour les actions du réseau associatif en direction des milieux aquatiques.

Les personnalités présentes

Des délégations de la DREAL, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de l'ONEMA, des Voies Navigables de France, des Conseils Régionaux de Bourgogne, de Franche-Comté et de Rhône-Alpes avaient fait le déplacement.

Barrage de Poutès Une mesure alternative proposée par la Ministre

Malgré l'avis issu des travaux de la table ronde du Grenelle de l'Environnement, les alertes des scientifiques et du réseau de la pêche associative, la ministre de l'Ecologie a proposé une solution alternative à l'arasement du barrage de Poutès. Une décision que ne partage pas la FNPF au vu des conséquences sur le capital biodiversité du grand saumon de Loire.

A l'occasion du Congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne du 6 octobre 2011, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, a annoncé son arbitrage en faveur d'une solution alternative au barrage de Poutès, sur l'Allier.

Une décision que ne partagent pas les structures associatives de la pêche, au premier rang desquelles la FNPF. En effet, depuis la fin de la concession hydroélectrique, la FNPF se positionnait aux côtés d'organismes non gouvernementaux pour l'arasement de l'ouvrage de Poutès. C'est d'ailleurs en l'absence d'engagement sur ce barrage que la FNPF avait refusé de signer la convention pour une hydroélectricité durable en 2010.

En effet, le barrage de Poutès a toujours été identifié comme un point noir, véritable blocage de la reconquête de l'Allier, axe migratoire majeur pour la reproduction de cette espèce endémique de la Loire sur les plans européen et mondial. Très peu de géniteurs peuvent franchir cet obstacle pour accomplir leur cycle bio-

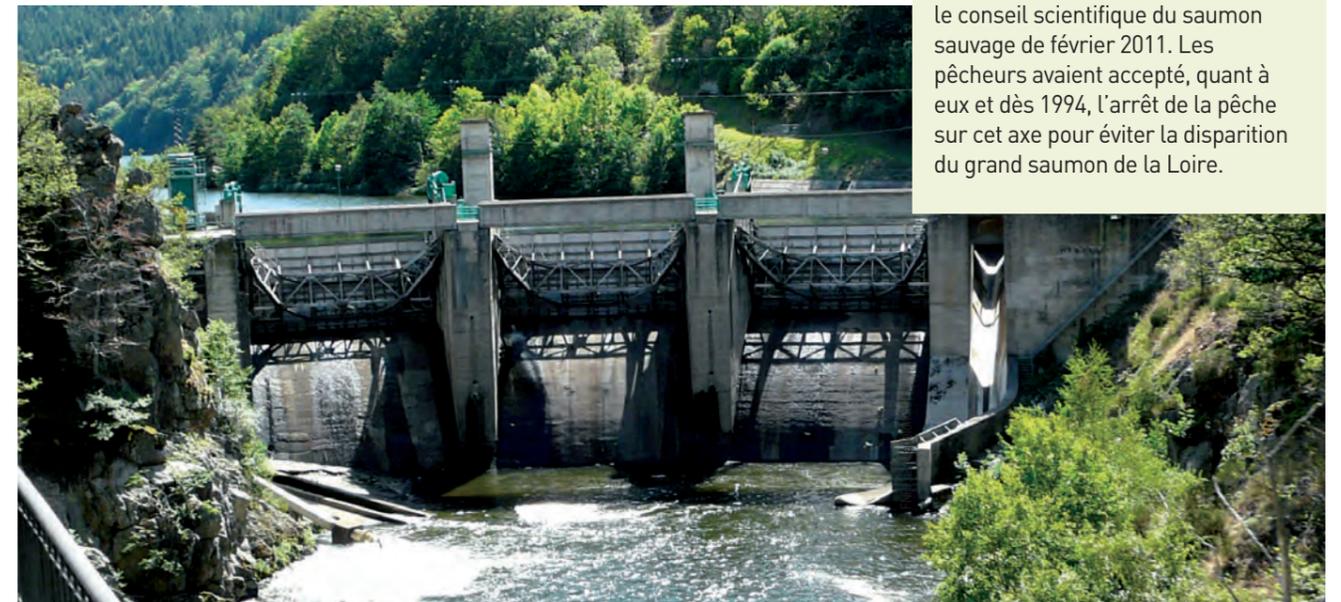
logique. Ce triste constat a fait de Poutès autant un enjeu écologique majeur qu'un enjeu de la politique environnementale française. « Accepter une mesure alternative pour Poutès revient à remettre en cause les accords issus du Grenelle de l'Environnement ainsi que l'avis unanime de la communauté scientifique, au motif qu'il existerait une hydroélectricité durable, non impactante pour les poissons migrateurs et l'atteinte du bon état écologique de nos rivières, ce qui n'est pas le cas », souligne Jean-Paul Doron, vice-président et responsable de la commission Eau Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité de la FNPF.

Face à cette décision (lire ci-contre), la FNPF et son réseau associatif affilié entendent conserver leur rôle d'alerte environnementale dans ce dossier emblématique en matière de préservation de la biodiversité. « La FNPF n'a pas manqué de faire part des très nombreuses réserves argumentées quant à l'efficacité environnementale de la solution alternative proposée », ajoute le vice-président de la FNPF.

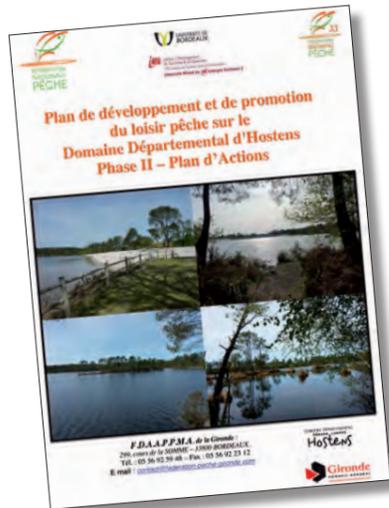
Les élus seront donc attentifs en 2012 à ce que les engagements ayant présidé à cet arbitrage (baisse de la côte et transparence du nouvel ouvrage, libre circulation des migrateurs notamment du saumon, transparence sédimentaire, débits réservés...) soient concrètement et rapidement suivis d'effets.

Une usine au fil de l'eau

La solution alternative proposée par la ministre est une usine « au fil de l'eau » de très faible capacité. La FNPF s'est opposée à ce type de centrale en raison d'une production énergétique de moindre intérêt, par rapport aux impacts générés sur le milieu aquatique. L'association Loire Grands Migrateurs indique, dans un rapport d'octobre 2011, que l'axe Allier est un enjeu majeur du programme de restauration du saumon à l'échelle du bassin de la Loire. Seul un effacement de l'ouvrage de Poutès pourrait permettre cette restauration, comme cela a été souligné dans le rapport Philippart de 2009 puis réaffirmé par le conseil scientifique du saumon sauvage de février 2011. Les pêcheurs avaient accepté, quant à eux et dès 1994, l'arrêt de la pêche sur cet axe pour éviter la disparition du grand saumon de la Loire.



Le schéma de développement du loisir pêche, un atout pour les départements



Actuellement une dizaine de fédérations ont mis en place un Schéma de Développement du Loisir Pêche. Ce document récent remplace le Plan Départemental pour la Promotion et le Développement du Loisir Pêche.

Gérer l'halieutisme comme on le fait pour les milieux ? Et pourquoi pas. La gestion des milieux aquatiques bénéficie d'une actualisation des schémas départementaux. Aujourd'hui, au tour du loisir pêche de se doter d'un document départemental de gestion plus récent, au fait des nouvelles orientations prises par le réseau associatif lors de l'Assemblée Générale de la FNPF en 2010. Des fédérations ont déjà fait le pas en mettant en place ce Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche. Mais la majorité travaille encore sur ce tout nouvel outil

d'importance afin de répondre de façon moderne aux besoins des pratiquants... qu'ils soient originaires du territoire ou au contraire étrangers aux cours d'eau du département !

En effet, le Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) décline une stratégie nationale directrice visant à moderniser la pêche associative et à reconquérir des effectifs de pêcheurs (anciens et nouveaux pêcheurs). Sur la base d'un constat sociétal et d'un diagnostic de la pêche française, il énonce les principes et les actions à mettre en œuvre en termes d'accès au loisir, de découverte et d'accueil, de formation, de produits et d'offres, de promotion et de communication.

Ce SNDLP a vocation à être décliné au niveau de chaque département au travers du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, document à la fois technique et politique établi sur la base des orientations nationales avec pour objectif la valorisation du potentiel halieutique. Comme le Plan Départemental pour la Promotion et le Développement du Loisir Pêche, qu'il remplace, le schéma départemental doit tenir compte de l'idée fondatrice des collectivités piscicoles qui veut que tout pêcheur doit trouver, à proximité de sa résidence permanente ou pendant ses congés, la possibilité de pratiquer le type de pêche qui l'intéresse à des conditions attractives, en fonction des potentialités du milieu.

Ainsi un diagnostic départemental approfondi, détaillé et précis doit être établi par la fédération départementale de pêche. A l'issue de ce travail minutieux, elle définira les axes d'une stratégie de développement du loisir pêche conforme aux préconisations du SNDLP. Le SDDLDP établira un programme d'actions départementales localisées dans l'espace géographique, dans le temps pour lesquelles les coûts, les financements et les échéances seront évalués.

Enfin, si le SDDLDP constitue un outil essentiel de développement pour la fédération départementale de pêche (au même titre que le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion piscicole), il représente, vis-à-vis de partenaires extérieurs, le pari d'une volonté de modernisation de la pêche de loisir, d'un investissement coordonné, réfléchi, stratégique et financier au sein du développement local.

L'élaboration du SDDLDP ainsi que le suivi de son avancement sont assurés par une commission fédérale de développement du loisir pêche. Celle-ci peut être organisée en groupes de travail en fonction de thématiques particulières, de secteurs (géographiques, bassins, pays...). Ces groupes de travail seront ouverts à des acteurs extérieurs (ex : les moniteurs guides de pêche, les associations de pêches spécialisées et sportives, les représentants du tourisme, les représentants des collectivités locales...) en fonction des thèmes abordés.

Afin d'assurer la meilleure adhésion possible à la stratégie départementale de développement, il est indispensable d'associer à la démarche les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique qui doivent être régulièrement informées des avancées du projet. Ainsi, une présentation de la démarche SDDLDP paraît utile avant même d'initier le projet. Un point d'étape est fait sur le bilan de diagnostic et le projet de stratégie de développement. Bien entendu, le SDDLDP finalisé fait l'objet d'une présentation générale à l'ensemble des associations locales de pêche.



M. Maurice Lebranchu.

La phrase de... M. Lebranchu, responsable de la Commission développement de la FNPF

« Actuellement, une dizaine de fédérations départementales ont mis en place un Schéma de Développement de la Pêche de Loisir. Cette démarche nouvelle sera entreprise par de nombreuses fédérations de pêche en 2012 et permettra à la fois d'améliorer l'accessibilité à notre loisir mais contribuera également à améliorer l'attractivité touristique des territoires ». M. Maurice Lebranchu, responsable de la Commission Développement de la FNPF.

Le Pôle Départemental d'Initiation Pêche Nature : une vitrine de la pêche associative

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, le Conseil d'Administration a adopté les modalités de validation du Pôle Départemental d'Initiation Pêche Nature (PDIPN) par la FNPF, lui conférant ainsi une reconnaissance et une promotion nationale.

Véritable tête de pont du réseau d'animation locale, le PDIPN constitue la vitrine de la pêche associative en accompagnant et en coordonnant les actions d'animation et de formation des associations locales de pêche via leurs Ateliers Pêche Nature (APN) qu'il peut suppléer. Il informe et forme les bénévoles aux techniques d'encadrement des activités halieutiques, concourt à la création d'outils d'animation et de communication et participe à la concertation régionale.

Le Pôle d'Initiation contribue au tourisme pêche

A l'égard du public, le PDIPN centralise les demandes d'informations sur l'animation et les dirige vers les structures compétentes. Les salariés qui y travaillent développent également des actions d'éducation populaire de découverte de la pêche et de l'environnement en direction de tout type de public. Ils ont en charge également de développer localement le partenariat national avec le Ministère de l'Éducation Nationale en intervenant en milieu scolaire. Enfin, le PDIPN, notamment en informant les élus et le public des réalités de la pêche de loisir, contribue au développement du tourisme pêche et au développement local du territoire.

Le PDIPN, limité à un centre par département, dispose a minima d'un agent de développement titulaire du BP JEPS



Les PDIPN dans les départements permettent aux jeunes de s'adonner à la pêche lors de cours ou de stages.

« pêche de loisir » identifiable par sa tenue spécifique, de locaux (accueil, salle polyvalente d'animation/découverte modulable...) et d'équipements pédagogiques (matériel informatique et vidéo, panneaux pédagogiques présentant notamment les milieux aquatiques, les techniques de pêche, l'hydrographie du territoire, la pêche associative en France, les règles de

sécurité...), de matériels de pêche et de sécurité pour les animations. De plus, le PDIPN peut être doté d'un véhicule ou d'une structure mobile d'animation afin de faciliter son rayonnement sur l'ensemble du département et de l'accompagner dans l'accomplissement de ses missions d'animation.

Le Loir-et-Cher : « A la découverte du loisir pêche et du monde mystérieux des milieux aquatiques »

Installé à Blois, le PDIPN du Loir-et-Cher est un service reconnu d'utilité publique, agréé « Protection de la Nature » enregistré Jeunesse Éducation Populaire. Il a pour objectif de promouvoir et susciter un intérêt particulier auprès du grand public sur les connaissances halieutiques et de sensibiliser au respect et à la préservation des milieux aquatiques :

- des interventions nature : découverte de l'habitat des milieux aquatiques, connaître pour mieux protéger l'environnement aquatique ;
- des ateliers pédagogiques : création d'une ligne de pêche, reconstitution d'un écosystème aquatique en aquarium, récolte d'invertébrés aquatiques ;
- des activités pêche pour découvrir, s'initier et se perfectionner ;
- des guidages de pêche ;
- des interventions spécifiques : visites pédagogiques, modules à thèmes, journées pédagogiques ;
- autres services : chantiers éducatifs, classes vertes, pêche bivouac, camp pêche, stages.



La qualification « Hébergement pêche » de la FNPF : un gage de qualité

En juin 2011, les élus de la FNPF ont validé la création d'une qualification "Hébergement Pêche". Accueil, services, accessibilité sont demandés aux hébergeurs.



En juin 2011, le Conseil d'Administration de la FNPF a validé la charte de qualité se rapportant à la qualification d'hébergements pêche. Le "label" est attribué à des hébergements ouverts à la location touristique, des chambres d'hôtes, des hôtels, des campings pour lesquels les propriétaires ou les gérants en font la demande. La charte détermine l'ensemble des critères à remplir en vue d'obtenir la qualification "Hébergement Pêche". Ces critères sont groupés en trois principales rubriques :

- **Accueil** : proximité du ou des lieux de pêche, ouverture de l'hébergement pendant la période de pêche, personnalisation

de l'accueil, proposition d'activités pour les accompagnants, fonds documentaire halieutique ;

- **Services** : mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour stockage et séchage du matériel de pêche, d'un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, petits déjeuners matinaux (chambres d'hôtes), paniers-repas à la demande (tables d'hôtes, hôtellerie) ;

- **Accessibilité à la pratique de la pêche** : délivrance de carte de pêche, documentations spécifiques, liste des moniteurs guides de pêche et des détaillants d'articles de pêche.

En janvier 2012, le bureau de la FNPF validait la procédure de qualification

"Hébergement Pêche" : ce "label" sera attribué par le président de la fédération départementale de pêche en partenariat avec des représentants du tourisme départemental. A cet effet, la FNPF a commencé à réfléchir sur diverses pistes de partenariats nationaux dont la concrétisation est nécessaire pour établir la procédure finale de qualification.

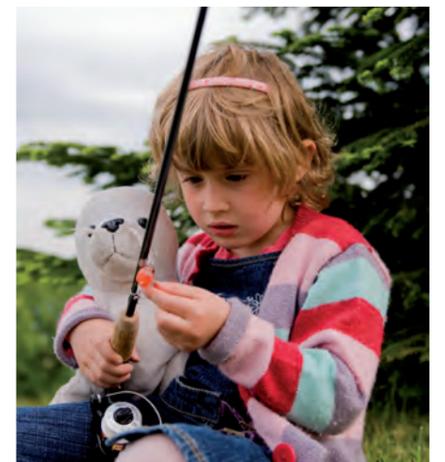
La FNPF se lance dans l'audiovisuel

Lors de sa création il y a 5 ans, la FNPF a souhaité restaurer l'image du loisir pêche auprès du grand public en assurant la promotion de ses principales valeurs dans les médias : un loisir de pleine nature, vivant et attaché à son environnement.

Ainsi, l'année 2007 marquera les premiers pas de cette volonté avec une première campagne promotionnelle dans la presse magazine. En 2008 et 2009 la démarche s'intensifie en appuyant les messages presse par des spots radio. 2010 marquera une étape importante de la communication pour le loisir pêche avec une promotion audacieuse résolument moderne, toute en vitalité et fraîcheur.

Dans cette continuité, les élus de la pêche associative souhaitent désormais accentuer cette démarche en présentant les valeurs de la pêche associative auprès des plus jeunes dans l'audiovisuel.

Le réseau associatif, grâce au soutien de la FNPF, est composé de plus de 200 postes dédiés à l'animation par la découverte de la pêche et des milieux aquatiques. En outre, de nombreux bénévoles poursuivent cette mission de sensibilisation auprès de nos enfants. Ainsi peut-on trouver près de 400 Ateliers Pêche Nature (APN) dans toute la France. Ces APN et les Pôles d'Initiation Pêche Nature des fédérations départementales exercent des missions d'animation, de découverte ou de redécouverte de l'environnement et de la biodiversité aquatique. La FNPF envisage de présenter ces missions au travers de « short programmes ». Les tournages, mettant en scène de vrais « élèves », débiteront au printemps 2012 et auront lieu dans plusieurs Ateliers Pêche Nature en France afin de présenter la diversité des territoires de pêche.



Le catalogue 2012 VVF, contenant les descriptifs des séjours pêche est disponible sur le site www.vfvillages.fr

Tourisme pêche Le premier partenariat touristique de la FNPF

Dans le cadre des orientations stratégiques et partenariales fixées par le Schéma National de Développement du Loisir Pêche, la FNPF a engagé avec VVF Villages un partenariat officialisé le 20 juin 2010.

Si la FNPF a pour mission de promouvoir et de développer le loisir ainsi que le tourisme pêche, VVF Villages s'emploie à accueillir le plus grand nombre de vacanciers en relation avec les offres des différents produits existants ou à créer. De par l'implantation des villages, les différentes actions liées à l'halieutisme et à son animation, VVF Villages et la FNPF s'inscrivent en tant qu'acteurs solidaires du développement local.

Des intérêts partagés

Les réseaux de sites de pêche labellisés, de structures d'animation et de découverte de la pêche, liés à un hébergement adapté à la pratique du loisir et à des activités annexes, constituent les piliers du tourisme pêche auxquels VVF Villages veut s'associer. Ainsi, des produits pêche,

construits en partenariat, verront-ils le jour, allant parfois jusqu'à la définition d'un tarif préférentiel pour les détenteurs d'une carte de pêche, celle-ci pouvant être distribuée au sein des villages.

Les signataires de cette convention s'engagent à mobiliser et accompagner leurs structures respectives afin de favoriser et de développer les activités physiques et sportives de loisir animées au sein des villages de vacances.

Ces actions se présenteront sous forme de projets négociés dans une logique de partenariat et intégreront les différents acteurs de chaque siège de VVF Villages et les fédérations départementales de pêche.

Des projets peuvent évoluer vers une convention locale établie entre les villages VVF Villages et les structures adhérentes de la FNPF, à savoir les fédérations départementales. Ces actions feront l'objet, pour chacune d'entre elles, d'avenants spécifiques à la convention de partenariat nationale. Elles seront notifiées à la FNPF.



VVF Villages :
participer au
développement
rural

L'association VVF Villages trouve son origine dans les années 60 alors que le tourisme social avait pour vocation de proposer des vacances accessibles au plus grand nombre, de participer au développement local des territoires (60 % des structures se situent encore actuellement en zones rurales) ainsi qu'au développement de l'activité économique dans le cadre social. En assurant la promotion d'un tourisme de découverte (mer, montagne, campagne) au cœur de territoires naturels et préservés, VVF Villages propose des vacances « découvertes », « ludiques » dans des structures d'accueil « à taille humaine », propriétés de communes et gérées par cette association.

Deux séjours pour 2012 déjà sur pied

La collaboration des services VVF Villages avec trois fédérations de pêche a permis le montage de deux séjours pêche qui seront proposés en 2012 :

- du 23/06 au 30/06/2012 :
Chorges (Hautes-Alpes)
- du 08/09 au 15/09/2012 :
Nedde (Haute-Vienne)



A partir d'aujourd'hui, la rédaction de « *Pêche Mag* » vous propose de découvrir des actions d'excellence réalisées par les structures du réseau associatif. Dans chaque numéro, vous retrouverez ainsi des réalisations emblématiques démontrant la volonté du loisir pêche à remplir ses missions de protection des milieux aquatiques par la recherche de la connaissance et de la biodiversité, par l'investissement dans la continuité écologique et ses missions de développement du loisir pêche, par la valorisation et l'animation constante des territoires.

Ils représentent les fédérations départementales en Région

Les élus de la FNPF, tous issus des fédérations départementales, représentent les intérêts des pêcheurs sur le terrain.

M. Claude Roustan, président de la FNPF, président de la FDAAPPMA des Alpes de Haute-Provence ; **M. Jean-Paul Doron**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Orne, président de l'Union Régionale Bretagne Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire ; **M. Philippe Lalauze**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Vaucluse, président de l'Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen ; **M. Gérard Guillaud**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Savoie ; **M. Jean-Paul Icre**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Ariège ; **M. Jean-Jacques Pflieger**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Haut-Rhin, président de l'Union Régionale du Grand Est ; **M. Leopold Sarreau**, vice-président de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Seine-et-Marne, président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche des Bassins de la Seine et du Nord ; **M. Bernard Breton**, secrétaire général de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Val d'Oise ; **M. Jean-Claude Priolet**, secrétaire adjoint de la FNPF, président de la FDAAPPMA de Corrèze, président de l'Union Régionale Auvergne Limousin ; **M. François Le Sager**, trésorier général de la FNPF, trésorier adjoint du FDAAPPMA du Morbihan ; **M. Jean-Louis Molinié**, trésorier adjoint de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Lot-et-Garonne, président de l'Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne ; **M. Serge Savineaux**, membre du bureau de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Loir-et-Cher, président de l'Union Régionale des Fédérations du Centre et du Poitou Charente ; **M. Michel Bredeau**, membre du bureau de la FNPF, président de la FDAAPPMA de l'Yonne ; **M. Alain Lagarde**, administrateur de la FNPF, président de la FDAAPPMA du Rhône, président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche de Rhône-Alpes ; **M. Eric Gruet**, président de la FDAAPPMA de la Côte d'Or, président de l'Union Régionale Bourgogne Franche Comté.

Communiquer avec les pêcheurs et le grand public est essentiel

Toutes engagées dans un effort de communication, les fédérations départementales n'ont plus de doute sur la question : communiquer est aujourd'hui essentiel. Tant pour fidéliser les pêcheurs que pour recruter de nouveaux adeptes ou encore pour sensibiliser l'opinion publique comme les institutionnels aux missions et actions de chaque fédération. Communiquer certes, mais comment ? Via quels canaux et sous quelles formes ? A la manière d'autant de "laboratoires de com" qu'il y a de départements, les fédérations témoignent...

“Mettre en valeur l'identité départementale en respectant la charte nationale”



renovée de www.peche59.com. Renovée, relookée et dotée d'un hébergement propre : « L'objectif était de mettre en avant notre identité départementale tout en respectant la charte de la fédération nationale », commente Jean-Marie Barras, président de la fédération 59. « Nous avons eu de bons retours quant au design de ce nouveau site et nous enregistrons des indices de fréquentation satisfaisants qui ont notamment montré que nombre d'étrangers se connectaient et que les gens revenaient plusieurs fois. »

Des visites souvent accompagnées de mails qui témoignent d'un besoin d'information bien réel : « D'une manière générale, les gens ignorent le rôle des fédérations. Les premiers intéressés – nos pêcheurs mêmes –

connaissent encore trop mal nos actions. A l'instar de notre newsletter trimestrielle, peche59.com a pour but de pallier ce déficit de communication auprès des pêcheurs comme des institutionnels. »

Et pour ce faire, la fédération du Nord multiplie les outils : rapport moral d'activités transmis aux associations locales de pêche ainsi qu'aux collectivités, participation à l'opération L'Histoire de la Pêche en BD, aucun vecteur n'est négligé. « Nous allons tourner un 15 mn sur notre fédération », se réjouit Jean-Marie Barras. Un film qui constitue le prix remporté par la fédération 59 lors des dernières Olympiades de la Biodiversité organisées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Problèmes de référencement, manque d'espace, difficultés de mise à jour... : c'est pour améliorer l'ergonomie générale et booster l'interface de son site que la fédération départementale du Nord a mis en ligne en juin dernier une version

300 abonnés à la Newsletter

Première fédération à avoir mis en place une newsletter informatique, la fédération départementale de Seine-Maritime n'en est plus à son coup d'essai : né en 2005, et après une refonte graphique en mars 2008, Info Pêche paraît ainsi chaque trimestre depuis bientôt 7 ans.

La recette du succès ? La régularité et la qualité : « C'est, je crois, de cette constance et de la qualité des articles proposés que notre newsletter tire sa crédibilité », explique Vesna Petkovski, responsable administrative de la fédération 76.

300 abonnés, une pagination variable en fonction de l'actualité et des dossiers thématiques réguliers, Info Pêche affiche clairement sa vocation : une vocation pédagogique grand public.

« Nos lecteurs sont nombreux à nous féliciter et à nous encourager à continuer dans cette voie ». D'excellents retours également enregistrés suite à la diffusion en 2010 d'un court spot cinéma en forme de carte de visite de la fédération.

La partie n'était pourtant pas gagnée d'avance : « Logiciels de mise en page, rédaction, impression (certaines de nos associations ne disposent pas d'internet) : nous avons dû nous former sur le tas et nous travaillons "à l'artisanale". Tout le monde est mis à contribution : chargés de mission, agents de développement, stagiaires. Notre regret est que nos associations locales de pêche ne participent pas davantage. Pour contourner le problème - rédiger un article peut certes s'avérer intimidant -, nous avons institué la rubrique "Rencontre avec un président d'AAPPMA" qui nous a permis d'ouvrir plus largement nos colonnes à nos associations ».



“En Meurthe-et-Moselle, un salarié dédié à la communication”

Egalement dotée d'un site indépendant flambant neuf au design ultra-léché, la fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle est l'une des rares fédérations à disposer d'une personne affectée à plein temps à la communication. « Il s'agit de Véronique Chaumet, responsable des ressources internes et des relations extérieures », explique Pierre Pommeret, chargé de missions techniques à la fédération 54.

« Nous avons fait ce choix parce que nous sommes intimement convaincus que les axes de communication développés au national se doivent d'être complétés par une communication départementale qui tienne compte des spécificités locales », complète Guy Saprani, président de la fédération départementale.

Un défi relevé ici via le meilleur outil qui soit : « Pendant plus d'un an, nous avons animé chaque semaine des chroniques mati-



nales dédiées à la pêche sur France Bleu Sud Lorraine. Institutions, écosystèmes, pratiques de pêche : nous fonctionnions par grandes thématiques et nous avons eu de fabuleux retours. La radio nous a permis d'aller chercher et de toucher le grand public et nous espérons bien pouvoir réitérer l'opération ». Des chroniques relayées par de nombreuses actions de terrain (expos avec

simulateur de pêche et aquarium à l'appui, interventions en milieu scolaire...) ainsi que par des publications numériques ou papier telles que le Guide du pêcheur éco-citoyen, publié en collaboration avec les trois autres fédérations de Lorraine.

“Les auditeurs plébiscitent la chronique Pêche”



Avec ses chroniques radio au bord de l'eau, David Pierron fait partie de ceux qui ont su imposer en douceur leur passion pêche sur les ondes. Aujourd'hui agent de développement chargé de l'animation au sein de la fédération du Bas-Rhin, ses chroniques sur France Bleu Alsace ne cessent de faire des émules : « En 2005, j'ai commencé par un rendez-vous mensuel. Aujourd'hui, j'interviens chaque samedi et dimanche à 8h15 ». Une heure de forte écoute qui permet à ce professionnel de faire mouche : « La radio est un vecteur hors pair pour toucher le grand public et donc les non-pêcheurs. J'aborde toutes les thématiques liées à la pêche (réglementation, écosystèmes, matériel...) en ne perdant jamais de vue la fonction éminemment pédagogique de ces

chroniques, qui se doivent d'être à la portée de tout un chacun. »

Un "supplément de vie" que la fédération 67 s'attache également à mettre en œuvre sur Internet : « Parallèlement à notre site, nous avons mis en place au printemps dernier un blog qui, de par sa souplesse d'exploitation même, nous permet d'être plus réactifs et de fournir donc une info sans doute moins institutionnelle », explique David Pierron. « Communiquer est un métier et l'on ne communique pas de la même manière selon qu'il s'agit de fidéliser nos pêcheurs ou de recruter de nouveaux pêcheurs ; d'informer sur les actions de nos fédérations au quotidien ou de sensibiliser aux enjeux environnementaux... » souligne Robert Erb, président de la fédération départementale.





Sommaire

- La fabuleuse épopée du roi saumon... en BD ! p. 22
- Journées "Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée" :
clap, deuxième ! p. 23
- Atlas des poissons d'eau douce en France :
les fédérations départementales appelées à contribution p. 24
- STRAtégie NATionale pour les POissons Migrateurs :
les associations Migrateurs associées p. 24
- Une commission se consacre aux milieux p. 25
- Carte de pêche par Internet : une innovation spectaculaire
dans le domaine des loisirs p. 26

La fabuleuse épopée du roi saumon... en BD !



Signée Pascal Camacho (peintre, illustrateur) et Nathalie Martet (graphiste) la bande dessinée "Voyage au bout de l'Allier" affiche sa vocation : mieux faire connaître et contribuer à préserver la biodiversité.

En matière de communication, l'association Loire Grands Migrateurs (Logrami) a plus d'un tour dans son sac. La preuve par une bande dessinée et six jeux de société entièrement dédiés à ces étonnants poissons au destin si singulier...

Depuis près d'un an maintenant, l'aventure des grands saumons du bassin de la Loire est plus que jamais l'aventure des membres de l'association Logrami (Loire Grands Migrateurs). Une aventure qui aura débuté sur l'intime conviction d'Aurore Baisez, directrice de l'association, que l'incroyable périple effectué par les saumons de l'Allier depuis le Groenland était bel et bien digne d'un scénario. Et force est de constater, en effet, que la croisade de ces rois migrateurs n'a rien à envier à la célèbre "Marche de l'empereur", portée à l'écran par Luc Jacquet. Mais reprenons les choses dans l'ordre. Veille, suivi, recueil d'informations, programmes de restauration ou encore de sensibilisation : depuis le début des années 90, Logrami met tout en œuvre pour promouvoir une meilleure gestion des migrateurs et de leur environnement. Une mission qui ne va pas sans ses traditionnelles études de terrain entre autres opérations de radio-pistage :

"C'est précisément à l'occasion d'une de ces opérations visant à évaluer la restauration des conditions de migration du saumon atlantique et l'efficacité de certains dispositifs de franchissement, que l'idée nous est venue de donner aux résultats de nos travaux une autre portée que celle que peuvent avoir restitutions d'études et publications scientifiques", explique Aurore Baisez. "Etant entendu que le saumon atlantique est le poisson le plus emblématique du bassin de la Loire et que sa migration reproductrice est une véritable épopée susceptible de passionner petits et grands, nous avons décidé d'en faire... une bande dessinée : Voyage au bout de l'Allier".

Quand la science fait des bulles...

Une BD certes, mais pas n'importe laquelle puisque réalisme et rigueur scientifique vont ici jusque dans la colorisation précise de l'eau selon les saisons : "Appelée à être notamment diffusée avec le rapport de radio-pistage relatant le suivi des trente sau-

mons témoins de l'étude, cette bande dessinée se devait de coller parfaitement à la réalité biologique", reprend la directrice de Logrami. "Ici, toute ressemblance avec des faits et des personnages réels n'est ni fortuite, ni involontaire. Bien au contraire !".

Les personnages ? Huit saumons (cinq mâles et trois femelles) choisis par Logrami pour illustrer la singularité de chacune des étapes de la migration : "Cette BD est en fait le carnet de voyage de nos poissons. Elle relate toutes leurs aventures : arrivée dans l'estuaire, remontée de la Loire, passage dans une station de comptage, marquage, franchissements de barrages, réchauffement des eaux, rencontres avec des prédateurs, erreurs d'aiguillage... Pour les besoins de l'exercice, il nous fallait personnifier nos huit héros et les dessinateurs ont mis un soin tout particulier à ce que chaque poisson ait un faciès distinctif en rapport avec sa personnalité".

Des personnalités directement empruntées aux agents de Logrami : "C'est notre petit clin d'œil : nous avons baptisé nos saumons Angéline, Marion, Aurore, Jean-Mi (le héros de l'histoire), Pierre, Tim, Cédric et Thimothée du nom de chacun des membres de l'équipe et leur avons façonné des caractères à l'image de nos propres caractères ou de notre histoire personnelle". Autrement dit bien trempés puisqu'il aura fallu, à ceux-ci comme à ceux-là, faire preuve d'une belle détermination pour mener à bien leurs missions respectives :

"Cette bande dessinée aura été en soi une formidable aventure et le résultat est à la hauteur de nos attentes. 1 000 exemplaires sont déjà réservés. Aujourd'hui, nous aimerions qu'elle puisse vivre par-delà les frontières des milieux spécialisés et rencontrer un vrai grand public. Pour cela, il faudrait qu'un éditeur nous aide à porter plus loin ce projet..."

Avis donc aux... éditeurs !

▶ Contacts

• Logrami
8, rue de la Ronde
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule
Tél.: 04 70 45 73 41
www.logrami.fr

Journées "Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée" : clap, deuxième !

A l'occasion de leur deuxième édition, les Journées "Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée" ont rassemblé à Lyon quelque 140 participants. Chef d'orchestre de cette manifestation, l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée revient sur la vocation d'un colloque d'abord dédié au partage d'expérience.



En 2009, l'édition originelle des Journées "Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée" avait déjà réuni à Marseille son quota d'intervenants et de participants. Forte du succès rencontré alors, l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée a donc décidé de reconduire cette manifestation dédiée à la connaissance des populations de poissons migrateurs ainsi qu'à la préservation de leurs milieux de vie sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Les 24 et 25 novembre derniers, c'est cette fois à Lyon que se sont réunis près de 140 élus et techniciens intervenant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (associations, gestionnaires, syndicats, collectivités, établissements publics, chercheurs...). Objectif : échanger autour des populations de poissons migrateurs comme de leurs biotopes et dresser un état des lieux des connaissances actuelles, des évolutions réglementaires et des études en cours.

"Nous sommes tout particulièrement reconnaissants de l'implication dont ont fait preuve l'ensemble des acteurs de ces Journées", commente Géraldine Verdot, chargée de communication au sein de

Migrateurs Rhône-Méditerranée. "Qu'il s'agisse de la Région Rhône-Alpes qui nous a accueillis, des intervenants ou encore des partenaires financiers, le succès de cette deuxième édition est à la mesure de leur investissement".

Un investissement au long cours, qui dépasse largement le strict cadre de la manifestation...

Savoir-faire et faire savoir...

"La vocation des Journées est d'abord de mieux faire connaître l'ensemble des nombreuses actions qui sont régulièrement menées en faveur des poissons migrateurs", reprend Géraldine Verdot. "Elles constituent une vitrine privilégiée et l'occasion de valoriser l'engagement institutionnel, technique et financier de nos partenaires. Mais leur vocation ne s'arrête pas là : lieux d'échange et de réflexion, elles ont également pour objectif de nous permettre de confronter nos retours d'expérience et ce, non seulement sur la zone Rhône-Méditerranée mais également sur les différents bassins français, ainsi qu'en témoigne la présence d'associations comme Logrami (Loire Grands Migrateurs) ou encore Bretagne Grands Migrateurs".

Et d'ajouter : "Cette année, nous avons tout mis en œuvre pour précisément favoriser cet échange. Et le fait que les tables rondes aient pris le pas sur les présentations scientifiques et techniques didactiques n'est certes pas étranger à cette volonté".

Bilan des courses ? Des Journées que Géraldine Verdot qualifie "d'encore plus riches". La FNPF, quant à elle, consciente de l'importance de ces échanges avait participé au financement à hauteur de 5000 euros.

La prochaine et 3^e édition des journées "Poissons migrateurs en Rhône-Méditerranée" se tiendra en 2013. Qu'on se le dise !

▶ Contacts

• Migrateurs Rhône-Méditerranée
Z.I. du Port Fluvial
Chemin des Ségonnaux
13200 Arles
Tél.: 04 90 93 39 32
www.migrateursrhonemediterranee.org

Atlas des poissons d'eau douce en France Les fédérations départementales appelées à contribution



L'Atlas des poissons d'eau douce vient de paraître aux éditions Biotope. Le réseau associatif pêche a contribué à la réalisation de cet ouvrage de référence, en apportant les informations nécessaires à l'établissement des cartes de répartition remises à jour.

cartes de répartition des espèces. Par le biais des nombreuses études qu'elles réalisent et d'une présence continue sur le terrain, elles possèdent de nombreuses informations sur la présence ou l'absence des espèces sur leurs territoires respectifs (à l'échelon de la rivière jusqu'aux bassins hydrographiques).

En effet, la répartition des espèces piscicoles sur le territoire français évolue sous l'influence de multiples facteurs (dérèglement climatique, connexion des masses d'eau, introductions, modifications des milieux...). Ces modifications ont été prises en compte dans la réédition des cartes de répartition des espèces incluses dans ce nouvel Atlas. « Pour gérer, il faut connaître. Pour cela, les études menées par les structures associatives de la pêche de loisir permettent d'évaluer en permanence la situation des peuplements piscicoles », explique Claude Roustan, président de la FNPF, en préambule de l'ouvrage.

C'est ainsi que cette nouvelle édition est passée de 83 taxons en 2001 à 100 aujourd'hui.

Un complément qui vient, selon le président de la Société française d'ichtyologie, coordinateur de ce livre, « d'un regain d'intérêt pour l'ichtyologie continentale ». Sans nul doute, la publication de l'Atlas des poissons d'eau douce, dans sa nouvelle version, fera référence. Tant pour l'exhaustivité des informations distillées (l'ouvrage de 600 pages est complété d'un fascicule détachable sur la biologie des espèces) que pour l'importante compilation des connaissances données par les acteurs environnementaux que sont la FNPF, les fédérations départementales et leurs associations mais aussi l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Lyonnaise des Eaux. Cette collaboration illustre également le rôle important que les structures associatives de la pêche de loisir jouent sur la connaissance de la biodiversité présente au sein des milieux aquatiques.

> Pour tous renseignements : www.biotope.fr

STRATégie NAtionale pour les POissons MIgrateurs Les Associations Migrateurs associées

La STRATégie NAtionale pour les POissons MIgrateurs (STRANA-POMI) a été lancée en 2010 par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Cette stratégie avait abouti à la définition de 4 axes déclinés en 22 orientations. 2011 a été l'année de mise en œuvre de cette stratégie. Après consultation de ses services lors du premier trimestre, le ministère relance une consultation nationale en faisant appel à un comité national et des groupes de travail. Le réseau associatif de la pêche de loisir sera

une nouvelle fois particulièrement impliqué dans cette consultation avec les structures associées, comme les associations Migrateurs et l'ensemble des usagers concernés par les poissons migrateurs et leur gestion. Cette implication est importante car les premières propositions du ministère comportent des modifications de gouvernance (articulation entre les COMités pour la GEstion des POissons MIgrateurs et les instances de bassin) et de réglementation de la pêche (harmonisation des réglementations).

> Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Poissons.pdf>

Les poissons migrateurs tels que l'anguille sont visés par la STRATégie NAtionale pour les POissons Migrateurs.



Les fédérations mènent de nombreuses actions en direction des milieux (ici un alevinage en Savoie en support au peuplement naturel). La FNPF se devait de créer une commission idoine en charge de réfléchir sur les problématiques environnementales rencontrées par les fédérations.

Une commission se consacre aux milieux

Une commission d'importance vient de voir le jour à la FNPF : la commission Eau, Milieu Aquatique-Biodiversité (EPMAB).

Le but ? Organiser et coordonner la parole politique et l'expertise environnementale de la FNPF afin de gagner en efficacité et lisibilité.

904 subventions demandées en 2011 par les collectivités piscicoles. 1,2 million consacré aux milieux par la FNPF (soit 29% du montant total alloué par la FNPF pour les actions des collectivités piscicoles, hors emplois directs). Ces chiffres, en constante progression (+17% d'augmentation de demandes de subventions entre 2009 et 2011), témoignent d'une réalité tangible : les fédérations départementales et la FNPF ont acquis, en quelques années, davantage de prérogatives en matière de protection des milieux aquatiques. C'est face à ce constat qu'une commission d'importance a été mise en place en 2011 au sein même de la FNPF : la Commission Eau, Milieu Aquatique – Biodiversité.

Une naissance nécessaire : en effet, les pêcheurs de loisir sont devenus, depuis les lois sur l'eau successives et notamment celle constitutive de la FNPF en 2006, des acteurs incontournables de la gouvernance environnementale, tant au niveau local que national.

Si depuis 2007, la FNPF avait mis en place une commission technique visant à valider les dossiers des fédérations départementales en vue d'octroyer des subventions, cette entité ne pouvait pas répondre aux demandes du Ministère, des structures de la pêche associative ou des part-

naires environnementaux qui sollicitaient alors la voix politique de la FNPF. Ce rôle était joué par d'autres commissions (Hydroélectricité, EDF, poissons Migrateurs, Juridique) mais ces dernières étaient confrontées à des dossiers complexes aux problématiques souvent « croisées » et « transversales ». Comment proposer des mesures concrètes et efficaces en termes de protection de l'anguille, par exemple, sans en voir à la fois un enjeu majeur de la continuité écologique mais aussi d'hydrologie, de surpêche professionnelle ou encore de qualité de l'eau et des milieux aquatiques ?



Dans un souci d'efficacité et de prise en compte globale des sujets traités, les élus de la FNPF ont opté pour la création d'une commission globale dont le but est de coordonner des groupes de travail, de les solliciter, de formuler une politique générale et de mener également des actions propres à la commission, notamment en terme de communication externe et interne.

« Cette commission est également en mesure de solliciter l'expertise des autres commissions de la FNPF telle que la commission communication. Cela a d'ailleurs permis à la commission EPMAB d'être réactive aux événements environnementaux récents, notamment en publiant un avis politique fort lors du Salon des maires. Avis qui a été relayé dans la presse nationale, à l'issue de la publication d'un communiqué de presse, lors de la présentation de l'étude sur le potentiel hydroélectrique des rivières françaises portée par l'Union Française de l'Electricité », souligne Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF et responsable de la commission EPMAB. Dès à présent, cette commission s'est fixé des objectifs et notamment celui de la consolidation des données scientifiques détenues par les fédérations départementales et leurs associations locales de pêche.

La commission EPMAB est composée des groupes de travail suivants : hydroélectricité, EDF, Gestion, Migrateurs, Gestion quantitative de l'eau et Biodiversité.

Carte de Pêche par Internet : une innovation spectaculaire dans le domaine des loisirs



Fin décembre 2011, 6 mois après l'adoption à l'unanimité de cette modernisation lors de l'Assemblée Générale de la FNPF, www.cartedepeche.fr est ouvert au grand public. Une avancée majeure pour la pêche de loisir, rendue possible grâce à la mobilisation du réseau associatif.

La Pêche, c'est en ligne !

La dernière édition de « Pêche Mag » annonçait la mise en place par la FNPF pour l'ensemble du réseau associatif d'un système d'adhésion en ligne dès 2012. Fin décembre 2011, 6 mois après l'adoption à l'unanimité de cette modernisation lors de l'Assemblée Générale de la FNPF, www.cartedepeche.fr est ouvert au grand public. Il permet à quiconque souhaite pratiquer la pêche, d'adhérer à son association depuis son domicile ou par l'intermédiaire de son détaillant. Toute personne disposant d'une connexion internet, d'un ordinateur et d'une imprimante pourra éditer sur une feuille sa carte qui, une fois pliée, aura la dimension d'un permis de conduire. Une avancée majeure pour la pêche de loisir certes, mais surtout une innovation spectaculaire dans le domaine des loisirs, parmi lesquels la pêche joue le rôle de précurseur.

« Celle-ci n'a été possible que grâce à l'implication de l'ensemble des structures associatives de pêche en France, de Cédric Dault, responsable informatique, ainsi que de toute l'équipe de la FNPF » déclarent d'une seule

voix François Le Sager, Trésorier général et Ghislain Bataille, chargé de déployer la mise en place du site au sein du groupe de travail « Carte de Pêche ». En effet, cette mise en place est le fruit d'un long processus de réflexion pour une appropriation optimale par les associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et leurs dépositaires situés en première ligne lors de la délivrance de la carte de pêche. Possible également grâce à l'implication du partenaire bancaire de ce projet, la Caisse d'Épargne, en garantissant une sécurité maximum concernant toute la partie des flux financiers et des paiements en ligne.

Ainsi, trois interfaces spécifiques ont été prévues :

- Une interface grand public entièrement dédiée aux internautes souhaitant prendre leur carte de pêche de chez eux et l'imprimer directement. Ergonomique, elle permet aux visiteurs de comprendre étape par étape le processus d'acquisition en ligne (avec paiement sécurisé) d'une carte de pêche et les droits et règles que cela comporte.

- Une interface simplifiée pour les détaillants et les associations agréées de pêche. Celle-ci permet de saisir sur un même volet toutes les informations nécessaires à l'adhésion et a été conçue pour optimiser le temps de délivrance d'une ou plusieurs cartes, notamment aux périodes d'ouverture où les demandes sont démultipliées.
- Enfin, une interface de gestion permet de suivre au jour le jour l'évolution des adhésions, sécuriser les flux financiers et connaître en temps réel les habitudes des adhérents. Cet outil sera un atout indispensable pour la gestion de la pêche de demain. Par exemple, chaque structure pourra obtenir des statistiques sur la répartition des effectifs par type de cartes, l'évolution des effectifs par mois ou par semaine, la répartition par tranche d'âge et par produit (les femmes préfèrent-elles la carte femme ou la carte personne majeure? Les jeunes actifs préfèrent-ils la carte journalière ou la carte personne majeure, qui achète la carte vacances?...). Grâce à ces données, une connaissance plus fine des attentes et des habitudes des pêcheurs sera possible.

Pour présenter la mise en place du système, un accompagnement spécifique a été

Un projet rendu possible grâce à la mobilisation du réseau associatif et de toute l'équipe de la FNPF.

établi auprès du réseau associatif. Des éditions expliquant les atouts du système, les changements induits par ce nouveau processus, ont été transmis à toutes les structures (présentations commentées, lettres internes spéciales). Des formations ont été dispensées dans toutes les Unions Régionales afin de préparer au mieux les « gestionnaires »



référénts dans chaque département à utiliser et promouvoir www.cartedepeche.fr. Toujours dans un souhait de concertation et de déploiement de cette solution dans une démarche volontaire, la FNPF a mis à la disposition de ses structures adhérentes des conventions types afin de dessiner les rôles et les engagements de chacun. Enfin, pour que l'accompagnement soit le plus complet possible, la FNPF a élaboré une stratégie de communication autour du lancement de www.cartedepeche.fr. Une communication nationale entièrement déclinable au niveau local par toutes les entités du réseau a été transmise à toutes les fédérations départementales dont le rôle de coordination et de soutien à chaque phase est indispensable à la réussite de ce projet. Un nouvel outil, une démarche volontaire, un accompagnement étape par étape : par ce projet précurseur, la pêche associative démontre une fois de plus son envie d'aller de l'avant et de s'intégrer dans la modernité.



La Caisse d'Épargne est le partenaire financier du site Internet d'adhésion aux AAPPMA



Sommaire

- Le PDPG : un outil de gestion de référence p. 30
- Le Grand livre de la pêche écrit par un élu de la FNPF p. 32
- La FNPF édite un guide sur les Masses d'Eau Fortement Modifiées p. 32
- Une politique partenariale dynamique p. 33
- Communication interne : la FNPF crée "La Lettre" p. 33
- Elus et grand public en ligne de mire p. 34
- Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France :
"Il faut veiller à ce que l'on ne privatise pas l'accès à nos rivières" p. 35



Le plan départemental de gestion piscicole : vers une consécration réglementaire

Un rapport sur la réglementation de la pêche en eau douce commandé par le Ministère de l'Ecologie a été publié en avril 2011. Ce dernier propose de modifier la gouvernance en matière de pêche. Décryptage du document.

La lettre de mission de la direction de l'eau du MEDDTL adressée aux commissariats généraux chargés de l'environnement et de l'agriculture fixait trois objets :

- parachever la réglementation d'application de la loi sur l'eau de 2006 et simplifier le dispositif en vigueur ;
- examiner la possibilité d'assurer une cohérence de gestion sur les cours d'eau par des outils adaptés ;
- faire « des propositions permettant de pérenniser la pêche professionnelle » dans le cadre du transfert du domaine public fluvial et de partage des usages.

Le schéma départemental de vocation piscicole (SDVP) est un document administratif que l'Etat a demandé aux préfets d'établir en 1982. Ce document administratif contient un diagnostic des milieux et des peuplements piscicoles, de la potentialité naturelle des milieux, des objectifs et actions, un suivi (circulaire du 2 juillet 2004). Selon le rapport, seuls 21 SDVP sont encore employés sur les 57 départements en disposant.

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion piscicole (PDPG) est un document technique élaboré par les fédérations de pêche en vue de coordonner l'action des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, prévu à l'article R.434-30 du Code de l'environnement. Il établit également un diagnostic, toutefois complété d'un volet plus opérationnel que le SDVP : actions cohérentes, calcul des seuils d'efficacité des actions et évaluation des coûts et avantages. Une grande majorité de départements utilisent les PDPG (44 sur 54 en disposant).

La FNPF, tout en désapprouvant un centrage trop appuyé sur les problématiques des pêcheurs professionnels, a participé aux réflexions des missionnaires. Elle a notamment apporté ses propres éclairages sur les problématiques abordées : la gouvernance de la pêche, les outils de gestion et le transfert du domaine public fluvial aux collectivités territoriales. Chacune de ces questions est en effet déterminante de l'évolution de la réglementation de la pêche dans son entièreté et donc de l'avenir de la pêche de loisir comme de la pêche commerciale.

A la recherche d'outils de gestion

Le rapport s'appuie sur une difficulté survenue au moment de la recherche d'outils de gestion des usages à soumettre à l'évaluation des incidences Natura 2000. Ce fut

l'occasion pour le ministère d'interroger ses services et de constater la coexistence de deux documents, l'un entré en désuétude, l'autre non obligatoire : le Schéma Départemental à Vocation Piscicole et le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion piscicole (PDPG).

Les commissaires recommandent d'abroger toute référence législative au SDVP. Le PDPG deviendrait l'outil de gestion de référence contenant une synthèse de l'état des lieux, un rappel de la réglementation (eau et pêche) et un programme d'actions. Les PDPG doivent, selon le rapport, être encadrés par des documents de niveau bassin ou sous bassin : SDAGE, SAGE, Plagepomi.

L'opposabilité des PDPG resterait limitée aux AAPPMA. Une consécration du PDPG par voie de décret est considérée comme une solution par la mission. L'élaboration des PDPG resterait aux mains des fédérations départementales de

pêche, en concertation au sein du comité technique départemental (collectivités, riverains, associations, pêcheurs professionnels, représentants de l'administration et du secteur économique), un paraphage du document final par le préfet pourrait venir « officialiser » le document.

Renforcement de la gouvernance de bassin

Aujourd'hui, la réglementation de la pêche est élaborée au niveau national, par le ministère en charge de l'écologie et au niveau départemental, par le préfet, après consultation d'une commission technique départementale de la pêche (CTDP) rassemblant toutes les catégories de pêcheurs. Le rapport propose de modifier la gouvernance en matière de pêche en créant une « commission technique de bassin pour la pêche », ayant vocation à traiter de toutes les questions relatives à la pratique de la pêche (professionnelle ou amateur, de poissons migrateurs ou non). Cette commission technique de bassin préparerait des orientations relatives à la pratique de la pêche (dates, engins autorisés, ...), lesquelles feraient l'objet de décisions du préfet de bassin opposables aux préfets de département. Ces derniers ne pourraient aller que dans un sens plus restrictif pour tenir compte des circonstances locales.

Les Comités de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi), jusqu'ici rattachés directement au préfet de bassin, seraient intégrés dans les commissions du milieu naturel aquatique de bassin (Comina), organe du comité de bassin. Les Comina auraient ainsi en charge la gestion des espèces migratrices et de leurs milieux aquatiques et élaboreraient les plans de gestion de l'ensemble des espèces piscicoles, dont les migrateurs, intégrés aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Au niveau des départements, il est proposé de maintenir les commissions tech-



Tableau de synthèse des recommandations sur l'élaboration de la réglementation de la pêche

niques départementales de pêche, chargées de préparer les arrêtés préfectoraux sur la pêche. La FNPF a noté avec intérêt les grands traits de cette gouvernance recentrée sur le bassin hydrographique. Elle restera cependant attentive à la conservation des équilibres entre pêche et protection du milieu et à la bonne représentation des pêcheurs amateurs aux lignes.

Domaine transféré

Depuis la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques, les collectivités territoriales peuvent acquérir une partie du domaine public fluvial. Sur

ce domaine « transféré », les règles de pêche fixées par la voie du cahier des charges mis en place par l'Etat ne seront à terme plus applicables. Il en ressort de grandes incertitudes puisque c'est à chaque collectivité de fixer les conditions d'exercice de la pêche. Le rapport comporte sur ce point trois recommandations qui tendent à conférer à l'Etat un rôle de mise en relation des différents acteurs, voire de médiation entre usagers. On recommande enfin la constitution de « groupements » pour l'exploitation de lots, entre pêcheurs professionnels et amateurs, avec une même vision de gestion.

Le PDPG opposable ?

Actuellement, le PDPG ne s'impose qu'aux associations de pêche. Seul document de référence mêlant gestion piscicole et protection des milieux, il tend toutefois à s'appliquer aux tiers au travers d'outils tels que les SDAGE et SAGE. Il donne du corps à l'obligation de toute personne exerçant un droit de pêche d'établir un plan de gestion [article L. 433-3 du Code de l'environnement].

En effet, bien qu'absent des textes réglementant l'élaboration des SDAGE, le PDPG est cité dans la plupart d'entre eux (comme le relève le rapport) en matière de gestion piscicole. Au niveau des SAGE, même constat, renforcé par une circulaire récente qui préconise aux rédacteurs de se référer aux PDPG.

Il est parfois même pris en compte par le juge administratif pour déterminer le bien-fondé de certaines dispositions des arrêtés préfectoraux réglementant la pêche [CAA Lyon, 18 novembre 2008, n°06LY01140].

Pour rappel, les SDAGE, comme les SAGE, sont opposables à l'ensemble des programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, qui doivent lui être compatibles en vertu de l'article L.212-1 XI.



Bien qu'absent des textes réglementant l'élaboration des SDAGE, le PDPG est cité dans la plupart d'entre eux en matière de gestion piscicole.



Un livre sur la pêche, ses techniques et son histoire

Le Grand livre de la pêche écrit par un élu de la FNPF

« **L**a pêche à la ligne est une activité de loisir importante, qui a des retombées positives sur l'environnement, la société et l'économie. » C'est ainsi que débute le tout nouvel ouvrage d'Hachette Edition, écrit par Bernard Breton, secrétaire général de la FNPF. Une entrée de choix qui résume tout. Ce livre raconte à la fois ce qu'est la pêche, son histoire, la biologie des poissons, mais aussi les techniques de pêche. Ce recueil se lit et se regarde grâce à une riche illustration fournie par l'auteur lui-même ainsi que par la FNPF. Cette contribution était évidente pour la FNPF : « L'auteur de l'ouvrage est engagé au sein de la FNPF. Le livre est plus qu'un simple ouvrage sur la pêche. Il raconte également ses « à-côtés » : les actions environnemen-

tales des pêcheurs mais aussi le poids social de la pêche de loisir », souligne Claude Roustan, président de la FNPF. En effet, un chapitre secondaire raconte la naissance de la FNPF, l'existence historique des associations locales de pêche et la présence des fédérations départementales sur le terrain. Autant de notions importantes qui permettent de communiquer auprès du grand public sur les missions premières du réseau associatif. Bernard Breton, quant à lui, n'en est pas à son premier coup d'essai. Hydrobiologiste et ancien journaliste, il a été l'auteur de plusieurs ouvrages de référence dans le domaine de la pêche, dont notamment, *La Pêche en France* (paru aux Presses Universitaires de France). Avec ce dernier travail, il signe là encore un trésor à offrir ou à



conserver précieusement dans sa bibliothèque et un bel outil de promotion de la pêche de loisir pour la FNPF.

> Pour plus de renseignements : www.hachette-pratique.com

Bon Potentiel Ecologique

La FNPF édite un guide sur les Masses d'Eau Fortement Modifiées

Avec la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, les Etats membres se sont engagés dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. L'objectif phare est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015. Les Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM), du fait de leur forte anthropisation, sont soumises à un objectif de Bon Potentiel Ecologique (BPE) qui doit tenir compte des usages existants. Ces dernières ont été quelque peu délaissées dans la mise en œuvre opérationnelle des actions découlant des SDAGE. Pourtant, si ces masses d'eau ne représentent que 7% des masses d'eau françaises, elles représentent bien plus en terme de surface et sont, pour la plupart, associées à des intérêts halieutiques considérables. Les enjeux sont donc à la fois écologiques, piscicoles et halieutiques, ce qui a conduit la FNPF à affirmer sa volonté d'approfondir la définition des MEFM et d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre leur Bon Potentiel Ecologique. Les enjeux pour l'Etat sont également économiques, avec le risque de sanctions financières européennes en cas de non atteinte du BPE pour ces masses d'eau.

C'est pourquoi un guide méthodologique a été réalisé par la FNPF à l'attention des fédérations départementales. Il vise à rappeler les enjeux liés aux Masses d'Eau Fortement Modifiées, à éclaircir les notions de MEFM et BPE et à proposer des possibilités d'intervention afin de tendre vers un BPE en se basant, dans la mesure du possible, sur des retours d'expérience concrets, tout en tenant compte des enjeux halieutiques associés.



Une politique partenariale dynamique

Des rapprochements gagnants-gagnants

Depuis sa création, la FNPF n'a eu de cesse de développer ses partenariats. S'ils étaient passés avec les instances publiques à ses débuts, des conventions ont été signées également avec des entreprises privées. Une politique essentielle pour le développement de la pêche de loisir.



La première convention de partenariat entre la FNPF et le Secours populaire français a été signée le 21 mai 2008, à Levallois-Perret (de gauche à droite, Julien Lauprêtre, président du SPF et Claude Roustan, président de la FNPF).

Le Pêcheur de France, Seasons, La Société Française de Philatélie Fiscale, VVF Villages, le Groupement des Industriels Français d'Articles de Pêche, la Fédération Française de Pêche au Coup, la Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer pour les nouvelles conventions. EDF, ERDF, l'ANSES, Secours populaire, Ministères de l'Ecologie et de l'Education Nationale pour les plus anciennes d'entre elles. Depuis 2007, la FNPF a engagé une politique partenariale forte en s'associant à des instances historiquement « proches » telles que les deux ministères mais aussi avec des organismes privés. La nouvelle organisation de la FNPF a conduit mécaniquement à développer ces rapprochements. Naissance de nouvelles commissions, développement d'une politique nationale en Faveur des Ateliers

Pêche Nature et des Pôles d'Initiation Pêche Nature. Autant d'éléments tangibles qui ont rendu possible l'association FNPF / fédérations départementales / entreprises privées / établissements publics. De plus, l'embauche de salariés dans toutes les fédérations départementales était la condition « sine qua non » à l'engagement des pêcheurs auprès des instances étatiques. Le but de ces conventions ? Permettre aux fédérations départementales d'agir pour les milieux en leur ouvrant les portes de la gouvernance environnementale locale et faciliter la mise en avant de la pêche dans leur territoire que ce soit d'un point de vue touristique ou éducatif. Côté FNPF, ces partenariats, certains de longue date, ont été la clé d'entrée de la structure dans les instances de concertation environnementale nationale et ont permis

de faire entendre la voix des pêcheurs là où elle était encore absente. « La FNPF a joué son rôle de « locomotive » en suggérant, par ces rapprochements, des actions communes entre les fédérations et les antennes départementales des partenaires. C'est aussi grâce à certaines conventions que la FNPF a impulsé un dialogue en faveur de la protection des milieux aquatiques. La FNPF a également affirmé son existence en mettant sur pieds ses propres projets en fonction des besoins émergents en termes de communication », explique Jean-Paul Icre, vice-président en charge de la communication. Cette politique partenariale pourrait encore être déployée en 2012 afin de faire de la pêche associative une force locale majeure.

Communication interne

La FNPF crée « La Lettre »

C'est face à un besoin d'explication des projets menés par les élus de la FNPF émanant des fédérations et des associations locales, qu'a été créée en janvier 2011 « La Lettre » de la FNPF. Un document sobre avec pour objectif premier d'étayer les grandes décisions politiques et d'aider les élus des fédérations départementales et des associations locales

dans leur quotidien. Trois numéros sont déjà parus la première année dont un entièrement dédié à la carte de pêche distribuée par Internet. Quant à la maquette elle-même, elle provient directement des Côtes-d'Armor. En effet, la FNPF s'est largement inspirée d'un document créé par la fédération départementale pour réaliser son document de communication interne.



Salons

Elus et grand public en ligne de mire



Les élus et les salariés des fédérations départementales se sont mobilisés pour transmettre leur passion de la pêche au plus grand nombre en 2011 au Salon de l'agriculture.

xième se concentre sur l'aspect « image » de la pêche. C'est d'ailleurs pour cette raison que les outils distribués mais aussi les stands en eux-mêmes ne sont pas identiques d'un événement à l'autre. Plaquettes informatives pour le Salon des maires, plaquette didactique et ludique pour le Salon International de l'Agriculture. Stand propre et aéré (en commun avec les chasseurs) pour le premier. Stand pédagogique et animé pour le second. Au salon des maires, les élus ont tenu à privilégier les rapports humains en se frottant aux nombreuses questions des visiteurs (lire également ci-dessous). Au Salon de l'agriculture l'an dernier, la FNPF a mobilisé un nombre important d'animateurs de fédérations qui ont su transmettre sur une dizaine de jours leur passion pour la pêche et les espèces piscicoles. Cette formule avait déjà été testée en 2009 et 2010 et le succès était au rendez-vous ! 30 000 personnes environ avaient fait le déplacement sur le stand de la FNPF au hall 4 porte de Versailles au Salon de l'agriculture. En 2012, la FNPF mise sur un emplacement encore plus grand lors de cet événement et davantage d'animations pédagogiques. Quant au Salon des maires, le binôme pêcheurs/chasseurs fonctionne déjà au diapason.

Les élus de la FNPF ont encore fait le choix en 2011 et 2012 de participer à deux grands salons nationaux : le Salon des maires, institutionnel et le Salon de l'agriculture, s'adressant au grand public.

Le Salon des maires pour rencontrer les décideurs locaux, le Salon de l'agriculture pour saluer le public : comme l'an passé, c'est sur deux grands salons nationaux que la FNPF a décidé de poser ses valises afin de remplir deux objectifs bien distincts. Le premier vise avant tout à communiquer sur les actions des fédérations départementales auprès des élus de terrain, qu'elles soient halieutiques ou environnementales. Le deu-

3^e année de présence au Salon des Maires et des Collectivités Locales

Pour la troisième année consécutive, la FNPF a assuré la représentation du loisir pêche et de l'ensemble de son réseau au Salon des Maires et des Collectivités Locales qui se tient chaque année au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris. Une occasion unique pour la FNPF, qui tient stand conjoint avec la Fédération Nationale des Chasseurs, de rappeler aux élus locaux le rôle qui leur incombe dans la poursuite des objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne (pour l'atteinte du bon état écologique des eaux), par le Grenelle de l'environnement (pour la continuité écologique) ou encore par la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (avec la rédaction de l'Atlas de la biodiversité des communes, entre autres). Le réseau associatif pêche se mobilise aux côtés des élus territoriaux afin de les épauler au mieux dans l'atteinte de ces objectifs. Acteurs au quotidien du développement durable des territoires, les pêcheurs sont leurs interlocuteurs privilégiés. Les maires et les responsables de collectivités peuvent trouver l'écoute et l'expertise de milliers de bénévoles et de salariés dans l'accompagnement de leurs projets impliquant des enjeux environnementaux.

Le cahier central du Pêche Mag N°9 a été distribué en avant-première aux élus locaux venus s'informer sur le stand de la FNPF, en novembre 2011.



Grand témoin Alain Rousset

président de l'Association
des Régions de France

« Il faut veiller à ce que l'on ne privatise pas l'accès à nos rivières. »

L'Association des Régions de France (ARF) est une association créée en 1998 pour représenter les 26 régions de l'Hexagone. Elle est présidée depuis 2004 par Alain Rousset. Elle a été mise en place par les présidents des conseils régionaux qui ont voulu « mettre en commun les expériences vécues dans les régions avec le transfert des compétences décidé par les lois de décentralisation. » L'ARF cherche notamment à faire avancer les principes du développement durable, par exemple via ses contributions au Grenelle de l'environnement et en encourageant la lutte contre le changement climatique (Plan climat), la protection et restauration de la biodiversité (Trames verte et bleue) du littoral et de la ressource en eau. Elle promeut aussi des transports propres, une agriculture durable et l'agriculture bio.

Pêche Mag : Depuis 2007, le Grenelle de l'environnement se met concrètement en place dans les Régions. Disposent-elles de ressources financières et humaines suffisantes au regard de l'ampleur des enjeux (trames verte et bleue, continuité écologique, schéma de cohérence écologique) ?

Alain Rousset : « Non, c'est bien le problème ! Le Grenelle de l'environnement a permis de reconnaître la pertinence de l'échelon régional pour mettre en œuvre les politiques du développement durable. Aussi bien sur la biodiversité (Schémas de Cohérence Ecologique, Trames Verte et Bleue) que sur l'énergie et le climat (Schémas Régionaux de l'Energie et du Climat), les Régions co-élaborent désormais avec l'Etat, les grands cadres dans lesquels on développe les politiques publiques. Pour autant, aucune compensation financière n'est intervenue à l'issue du Grenelle. On n'a pas tranché la question des ressources et c'est là le principal échec du

“ La pêche de loisir fait clairement partie des activités qui ont vocation à enrichir les nouvelles offres touristiques, notamment dans le tourisme durable, un secteur à fort potentiel de développement. ”

Grenelle. Aujourd’hui, lorsque nous nous associons à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, la seule proposition que nous fait la ministre en matière de ressources nouvelles est d’attribuer aux Régions une part de la taxe d’aménagement perçue par les Départements. Comme approche innovante, on a vu mieux. »

P.M. : En 2011, vous avez lancé une étude sur l’eau et l’aménagement du territoire, quels en sont les objectifs ? Des conclusions ont-elles commencé à émerger ?

A.R. : « Les Régions sont montées en puissance sur les questions liées à l’eau ces dernières années. Elles interviennent de façon assez diversifiée en fonction des spécificités de leurs territoires. L’objectif à court terme de cette étude est donc de nous permettre d’avoir plus de visibilité sur la gamme d’actions qu’elles mènent. Notre objectif à moyen terme est de construire un positionne-

ment partagé qui nous permettra notamment d’intervenir d’une même voix lors du Forum Mondial de l’Eau de Marseille en 2012. »

P.M. : Les activités de loisir, en particulier la pêche, constituent-elles un pan de cette étude ?

A.R. : « La pêche ne constitue pas à proprement parler un pan de cette étude mais de nombreux éléments étudiés concernent directement cette activité qu’il s’agisse de la préservation des zones humides, de la pollution et de l’entretien des cours d’eau ou encore de la protection de la faune aquatique. »

P.M. : Le développement économique (agriculture, hydroélectricité, grandes infrastructures...) vous paraît-il compatible avec la protection des milieux aquatiques et la pratique des loisirs associés ?

A.R. : « Il est clair que l’impact du développement économique sur les milieux

aquatiques a de quoi à nous alarmer. Pour ne prendre que cet exemple, la pollution du Rhône et de nombre de ses affluents par les PCB est un véritable drame national. Aurait-on pu imaginer il y a seulement trente ans qu’en 2011, aucun poisson pêché dans ce fleuve ne pourrait être consommé ? On est là devant les conséquences d’un laisser-faire extrêmement dangereux de la part de l’Etat. Imaginez que les premières alertes remontent à 1986 ! Toutes les plaintes contre X déposées à l’époque sont restées sans suite. Il aura fallu toute la détermination des élus locaux et des pêcheurs pour contraindre l’Etat à réaliser officiellement les analyses nécessaires et à en reconnaître les terribles résultats. Pour revenir à votre question, je suis pour ma part très inquiet de la baisse des débits des torrents et gaves qui impacte la ressource hydroélectrique et les réserves halieutiques. Il y a par ailleurs, un effort considérable à faire pour moderniser nos unités de traitement des eaux usées. Dans l’absolu, je crois que nous irons vers une législation toujours plus contraignante pour les pollueurs quels qu’ils soient. A l’avenir, les pouvoirs publics devront être extrêmement regardants vis-à-vis de toutes les activités qui peuvent impacter la qualité de l’eau douce, une ressource essentielle dont le renouvellement est très complexe. »

P.M. : La FNPF s’est lancée dans un vaste mouvement de labellisation des territoires de pêche, en trois catégories : rose pour les familles, vert pour les débutants et bleu pour les parcours de pêche d’exception en France. Les Conseils régionaux sont-ils sensibles à ce type de démarches et sont-ils prêts à l’accompagner ?

A.R. : « La pêche, c’est d’abord une rencontre privilégiée avec une nature préservée. C’est un moment où l’on oublie tout ! Que les familles puissent faire découvrir à leurs enfants cette nature, ce loisir, que la pêche sportive puisse s’exercer est une très bonne chose. Les Conseils régionaux sont prêts à accompagner ces parcours qui ponctuent les trames bleues de nos territoires. »

“ Les Régions ont noué de très bons partenariats avec les fédérations départementales de pêche et les associations agréées qui assurent des missions essentielles en matière de préservation de la biodiversité des cours d’eau. ”

P.M. : Les Régions peuvent prétendre au transfert d’une partie du domaine public fluvial et à son droit de pêche. Disposez-vous d’un bilan concernant les Régions qui se sont portées candidates ? Ces opérations de décentralisation se sont-elles déroulées dans de bonnes conditions ?

A.R. : « A ce jour, seules les Régions Bourgogne, Bretagne et Picardie ont procédé à un transfert intégral. Celui-ci s’est réalisé en trois étapes. En 1989 l’Etat a délégué à ces trois Régions les compétences de gestion, d’entretien et d’aménagement des voies navigables. Cette mission est confiée, sur le terrain, à des concessionnaires publics (départements). En 2008, l’Etat leur a transféré la propriété de leurs domaines publics fluviaux. Enfin, en 2010, en Bretagne, les agents des voies navigables qui dépendaient jusqu’ici de l’Etat ont intégré les services de la Région. Ces opérations se sont déroulées sur près de vingt ans ! Dans l’ensemble dans de très



bonnes conditions, les personnels de VNF ayant notamment eu le temps d’assimiler leur transfert. A terme, il faudra transférer l’ensemble du domaine public fluvial, mais il faut d’abord sécuriser les ressources des Régions. »

P.M. : Côté droit de pêche, les structures associatives, associations agréées de pêche et les fédérations départementales, bénéficient d’un droit de priorité au regard du domaine public fluvial de l’Etat. Dans le cadre de la décentralisation, ces dernières éprouvent de nombreuses interrogations. L’ARF a-t-elle été sollicitée sur ce point ?

A.R. : « L’ARF n’a pas été sollicitée en tant que telle. Les Régions, elles, ont noué de très bons partenariats avec les fédérations départementales de pêche et les associations agréées qui assurent des missions essentielles en matière de préservation de la biodiversité des cours d’eau et de maintien en état des berges. Je ne vois pas de raison pour que cela

change dans l’hypothèse d’un transfert du domaine public fluvial vers la Région. Il faut bien sûr rester attentif, parce que la pêche doit rester un loisir ou un sport populaire, à ce que l’on ne privatise pas l’accès à nos rivières. »

P.M. : Des Régions se lancent dans de nombreuses études et projets de développement économique en particulier sur le volet tourisme. Pensez-vous que la filière pêche de loisir puisse constituer un levier mobilisable ?

A.R. : « Oui, la pêche au saumon fait partie de cet objectif dans ma Région. Certaines provinces espagnoles sont, comme les pays nordiques, en avance en la matière. La pêche de loisir fait clairement partie des activités qui ont vocation à enrichir les nouvelles offres touristiques, notamment dans le tourisme durable, un secteur à fort potentiel de développement. »

Pêcheur depuis l’enfance

Pêcheur averti de longue date, pouvez-vous répondre aux questions suivantes ?

Pêche Mag : Quand avez-vous appris à pêcher ?

A.R. : « Quand j’ai su marcher ! Non ce serait trop. Mais mes meilleurs souvenirs d’enfance sont bien ceux-là, le Vern, le Goujon et la première ouverture à la truite, presque sous la neige, dans les Monts du Lyonnais. »

P.M. : Quel type de pêche pratiquez-vous ?

A.R. : « Le toc en montagne et la mouche. »

P.M. : Quel est votre plus beau souvenir de pêche ?

A.R. : « Un très beau panier à la sauterelle, en plein midi, dans une vallée de rêve des Pyrénées... Mais je ne vais quand même pas vous dévoiler mes coins ! »

La Pêche, c'est en ligne !



CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PECHEZ



Quoi de plus naturel pour un pêcheur que d'être... en ligne !
Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez
connecté à votre passion et choisissez votre carte de pêche :
carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme
ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

www.cartedepeche.fr



FÉDÉRATION
NATIONALE
PÊCHE